



Retraites : le 6 juin, on continue

Climat : le Giec pessimiste

Génération étudiante

# RÉFORME DES RETRAITES

**NON**  
AU REcul DE  
L'ÂGE DE DÉPART



**RETRAITES**



ENGAGÉ-ES POUR DE  
MEILLEURES RETRAITES



**17**  
Génération étudiante

**6**  
Marche des fiertés  
Diversité dans  
l'éducation



**7**  
Calendrier social  
Très loin des  
préoccupations  
des salarié-es



**10**  
Protection sociale  
complémentaire  
Élargir le panier  
de soins



**13**  
Socle et pacte enseignant  
Ceci n'est pas une  
revalorisation



**15**  
Voie professionnelle  
Une réforme  
imposée

**24**  
Environnement  
L'eau, une ressource  
devenue rare



**28**  
Culture et  
subventions  
régionales



**30**  
Rencontre avec  
Lucie Campos

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Claire Guéville  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Tréviers/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



Joint à ce numéro un  
16 pages Retraités

ÉDITO

# Crise démocratique

Après le passage en force de la loi, la Première Ministre a présenté une « feuille de route » qui prétend viser l'apaisement sans lâcher quoi que ce soit sur la réforme des retraites tout en brandissant de nouvelles menaces...

Derrière les déclarations de bonnes intentions et l'affichage de « la valeur travail », tous les outils sont en réalité déployés pour tenter de faire accepter l'intensification et l'absence de reconnaissance du travail pourtant dénoncées lors du combat contre la réforme des retraites. Assurément, la réforme des lycées professionnels est une nouvelle étape de cette stratégie : déqualifier le travail pour pouvoir le rémunérer toujours moins bien et imposer des conditions de travail toujours dégradées passe en particulier par le fait de saborder le caractère scolaire et ambitieux de la formation d'un tiers de la jeunesse lycéenne. Inacceptable.

La force collective déployée pendant quatre mois n'est toujours pas venue à bout d'un gouvernement droit dans ses bottes, balayant d'un revers de la main la colère populaire. Pourtant grâce à cette force collective, le pays n'est plus tout à fait le même à l'issue de cette période. Les idées de justice et de solidarité ont gagné du terrain. L'écart est désormais béant entre les aspirations du pays et la pratique du pouvoir. Sachons nous appuyer sur ce puissant élan collectif pour imposer d'autres choix de société et continuer l'ensemble de nos combats.

Le 6 juin les forces du monde du travail doivent démontrer à nouveau qu'elles ne lâcheront rien, que ce soit sur les retraites, les salaires, l'accès aux services publics et plus globalement sur l'aspiration des travailleuses et travailleurs à être reconnus et respectés.



Benoît Teste

## École Afghane : soutien au combat des femmes

Depuis leur retour au pouvoir à l'été 2021, les Talibans s'acharnent à effacer des décennies de progrès en faveur de l'égalité femme/homme. Après l'interdiction faite aux filles d'accéder à l'enseignement secondaire au printemps 2022, depuis décembre dernier c'est l'accès à l'Université qui leur est interdit. Cette négation du droit humain fondamental pour les filles et les femmes les met en danger et entrave leur émancipation. Elle place une nouvelle fois l'Afghanistan en infraction avec le droit international.

La décision des Talibans menace les aspirations de nombreuses étudiantes qui voient avec colère leur avenir se dérober. La résistance s'organise : des protestations ont lieu dans la rue, au péril de la vie des manifestant-es, et sur les réseaux sociaux avec les mots-clés #LetHerLearn et #LetAfghanGirlsLearn ; les femmes de Radio Begum diffusent des cours et un soutien psychologique.

La FSU soutient le combat des Afghanes et Afghans, pour leur émancipation et leurs droits.

# États-Unis Offensives trumpistes

**U**n vent mauvais souffle outre Atlantique, un vent d'intolérance, frappant d'abord les établissements d'éducation, et qui renvoie aux temps que l'on pensait révolus du maccarthysme.

Les syndicats et de nombreux universitaires états-uniens tirent la sonnette d'alarme sur la réduction des droits des enseignant-es à décider des contenus éducatifs. Sous l'impulsion du gouverneur et probable futur candidat à la présidentielle de 2024, le très conservateur républicain Ron Desantis, avec le soutien d'assemblées locales majoritairement acquises au parti républicain, mène l'offensive pour dicter aux professeur-es ce qui doit être enseigné, ou pas. Ainsi sont ciblés, selon un schéma bien connu en France ces dernières années, des sujets jugés inappropriés par le camp conservateur, en pleine dérive depuis le mandat de Donald Trump : les questions relatives au racisme systémique, à l'identité de genre, au féminisme, à l'orientation sexuelle, à l'intersectionnalité et à la jus-



Les syndicats tirent la sonnette d'alarme sur la réduction des droits des enseignant-es à décider des contenus éducatifs.

tice sociale. Une nouvelle proposition de loi soumise au congrès de Floride interdirait aux universités de promouvoir la diversité et l'équité, sujets sensibles dans la société multi-ethnique nord américaine, et offrirait à des groupes de pression, implantés sur les campus, la faculté d'intervenir dans les programmes en fonction des besoins des entre-

prises... Semblables aux pressions exercées en Hongrie ou en Pologne, ces pratiques visent tant à façonner des esprits intolérants qu'à juguler de futures contestations étudiantes contre les valeurs trumpistes : nationalisme et ultra libéralisme, indifférence aux inégalités de toutes origines et aux enjeux climatiques. De chaque côté de l'océan, les libertés universitaires restent un acquis fragile. ♦

Matthieu Leiritz

## Patrick Baudouin : « La LDH, une vigie des droits et des libertés »

C'EST L'ACTU

*Pourquoi Gérard Darmanin attaque-t-il la LDH ?*

La première raison c'est parce que depuis le 16 mars nous n'avons cessé de contester le schéma du maintien de l'ordre et le recours à des méthodes de répression policière : un retour à des violences disproportionnées avec des interpellations en nombre, l'utilisation d'armes comme les GM2L, la nasse, la BRAV-M. La seconde tient à notre position lors de la manifestation à Sainte Soline contre les méga-bassines. Nous avons dénoncé la violence déployée par les forces de l'ordre et l'entrave relevée par nos observateurs de l'arrivée des secours. Cela a fortement irrité le ministre.

*Ce combat de la LDH est-il nouveau ?*

La LDH a toujours, sous tous les gouvernements, assumé un rôle de contre-pouvoir, parfois à contre-courant, une sorte de vigie des droits et des libertés. Elle a toujours contesté les schémas de maintien de l'ordre autoritaire et répressif comme les lois d'exception, les lois sécuritaires, l'utilisation de l'état d'urgence.

Nous sommes depuis notre création dans un combat pour les libertés fondamentales. Et nous affirmons que l'Etat doit protéger les personnes et donc les manifestants.

*Que dit cette polémique du gouvernement ?*

Nous affirmons que le pouvoir est responsable de cette situation. Il y a un déni de réalité. Le pouvoir refuse d'entendre les revendications des Français touchés par les mesures anti-sociales lesquelles créent un climat de fracture et de violence. Il s'arcboute et répond par la répression et les interdictions en espérant mater le mouvement. Mais l'unité dure ce qui est porteur d'espoir. De même il tente de museler les associations. Les attaques contre la LDH en sont une illustration. Mais nous assistons à une prise de conscience de la nécessité de défendre les libertés.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins



Patrick Baudouin, président de la Ligue des Droits de l'Homme

## Retraites

## Le 6 juin, on continue



Un 1<sup>er</sup> mai historique, avec 2,3 millions de manifestant-es

**G**âce à l'unité syndicale et à une prise de conscience générale de l'injustice et de l'inutilité des réformes, le mouvement n'a pas faibli malgré le vote de la loi et le rejet de deux projets de référendum d'initiative partagée (RIP) par le Conseil constitutionnel. Parce que d'autres choix sont possibles.

L'unité syndicale constitue un puissant facteur de mobilisation, rassemblant et reflétant toutes les catégories de travailleurs et travailleuses, jeunes,

en activité comme retraité-es,...

La question des retraites croise toutes les problématiques. Celle du travail, de son sens, des salaires, de la pénibilité, des secondes et des fins de carrières, de l'égalité femme/homme. Si ce mouvement social redonne de la fierté au syndicalisme, la victoire n'est pas encore assurée. Après un 1<sup>er</sup> mai historique, avec 2,3 millions de manifestant-es, et parce que la mobilisation doit se poursuivre, Macron

enchaînant les « réformes », l'intersyndicale appelle à des actions dans les territoires, pour exprimer la colère (notamment via des casseroles), demander aux député-es de se prononcer pour l'abrogation de la loi, organiser des débats publics. Ces actions permettront de maintenir la pression jusqu'à la mobilisation du 6 juin avant-veille du vote de la loi d'abrogation proposée par les député-es du groupe Liot face à un exécutif qui ne répond que par l'interdiction et la répression. Contraint d'écouter à défaut de vouloir entendre, le gouvernement propose de rencontrer les organisations syndicales. Toutes s'engagent à porter les revendications sur les retraites, mais aussi sur les services publics, les salaires dont le socle et le pacte dans l'éducation, France Travail, environnement. Elles y dénonceront, comme elles le font partout, le « travailler plus pour gagner plus » et l'injuste

## Expulsions

En 2020, le gouvernement avait prolongé la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet, et demandé aux préfet-tes « de ne pas recourir à la force publique sans solution de logement ». Les expulsions forcées avaient été deux fois moins nombreuses qu'en 2019. En 2022, 17 500 ont eu lieu dépassant largement les 16 700 de 2019. Les instructions données aux préfet-tes de revenir au recours « normal » des mises à la rue sèches (lesquelles seront facilitées par l'application de la loi contre l'occupation illicite). Un rassemblement a eu lieu le 7 mai contre la loi Kasbarian-Bergé et pour la réquisition des immeubles vides.

répartition des richesses. Emmanuel Macron choisit la fuite en avant en annonçant la réforme de la voie professionnelle pour en faire un réservoir de main d'œuvre adapté aux besoins des entreprises au détriment des apprentissages scolaires, une nouvelle « réforme » unanimement dénoncée par l'intersyndicale de l'éducation dont le SNUEP FSU.

Dans ce contexte de tension, les attaques de l'exécutif contre les libertés individuelles et collectives se multiplient et entraînent plus de colère mais aussi de détermination. Soutien à la LDH attaquée par Gérald Darmanin et Elisabeth Borne, soutien aux syndicalistes arrêtés, recours contre les interdictions : les organisations, associations et partis se mobilisent chaque jour... en attendant le 8 juin pour décider de la suite. 🔥

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Handicap : la conférence boycottée

Le collectif Handicaps regroupant 52 associations a boycotté la conférence nationale du handicap (CNH) organisée le 25 avril. Il reproche une organisation ne permettant pas de véritable débat et des propositions manquant de lisibilité et d'ambition. La ministre déléguée promet des réponses concrètes pour améliorer la vie des personnes, de leurs familles et des aidant-es, mais le collectif constate une absence de politique globale, de programmation budgétaire pluriannuelle, un retard concernant l'accessibilité des bâtiments publics et le refus de créer un comité de suivi chargé de garantir l'application des mesures. Alors que le Conseil de l'Europe vient de reconnaître la violation par l'État français de ses obligations vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de leurs familles, le collectif dénonce un budget nettement en dessous des 10 milliards nécessaires à la mise en œuvre des mesures.

## Marche des fiertés

# Diversité dans l'Éducation

**L**a FSU-SNUipp a été invitée par l'Internationale de l'éducation lors de la Worldpride de Sydney.

Le syndicat enseignant NSW Teachers Federation, de la fédération australienne de l'éducation AEU, organisait la conférence internationale sur la Diversité dans l'éducation. Au cours de ces deux journées, les liens entre syndicats se sont renforcés, les échanges de pratiques sur les questions LGBTQIA+ dans les politiques éducatives et syndicales ont été riches. L'extrême droite est une préoccupation largement partagée, tout comme les politiques officielles trop souvent peu suivies d'effets concrets.

L'ONU organisait ensuite une conférence internationale sur les droits de l'homme, axée sur les droits LGBTQIA+. Le constat international montre globalement que les idées d'inclusion de la diversité progres-



Mai, mois des marches des fiertés

sent. Et pour les faire progresser dans nos sociétés, il faut se focaliser sur les alliés de cette cause plutôt que d'agir en réaction aux mouvements réactionnaires. L'intersectionnalité et le besoin de repenser la prévalence du « blanc », du cis-genre, de l'hétérosexualité, de la minceur, du masculin

ont été débattus. S'agissant d'un sujet aussi important, le manque d'études chiffrées est flagrant. Une visibilité positive doit être portée dans les médias, dans la culture, mais il faut aussi porter cet espoir dans la rue. Les marches des fiertés, message fort au sein et au-delà de nos frontières et les LGBTQIA+ et leurs soutiens,

## Mayotte : la répression Wuambushu

Dans un communiqué commun du 21 avril, la FSU, la CGT et Solidaires s'inquiètent fortement de l'opération policière dite Wuambushu, organisée par Gérard Darmanin à Mayotte. Cette opération, remise en cause par des décisions de justice, vise à détruire massivement des habitats précaires et à expulser de nombreuses personnes, adultes et mineures, arrivées clandestinement des îles voisines. Pour la FSU, c'est l'ensemble de la population de ce département qui a droit, comme partout en France à vivre sereinement. Il s'agit d'abord, alors que l'île connaît une grande pauvreté, d'assurer le financement des services publics de base, santé et éducation. Les syndicats appellent le gouvernement à cesser les mesures répressives qui ne correspondent en aucun cas aux besoins prioritaires des habitants de l'île.

y travaillent. Le mois des fiertés débute, la FSU y défend l'idéal inclusif de la diversité et le porte dans les prides. ♦

Alain Senée

## Police

# Le jeu dangereux de Darmanin

**R**etour à des pratiques policières dangereuses voire violentes lors des manifestations, notamment à Sainte-Soline, multiplication des arrestations injustifiées et des interdictions de rassemblements, condamnations de syndicalistes : que cherche le gouvernement, et notamment le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin ?

Certes l'État de droit ne semble pas directement menacé, la justice et les instances administratives comme le Conseil d'État continuent à jouer leur rôle, désavouant des décisions

prélectorales parfois grotesques, telle l'interdiction de l'usage de casseroles... Mais le fond de l'air est assez préoccupant pour que la Défenseure des droits, Claire Hedon, ait été amenée, le 17 avril, à rappeler publiquement que « *Le respect de la liberté de manifester et de la liberté d'association doivent absolument être respectés [...] je m'inquiète franchement à cet égard d'un climat qui contribue à fragiliser l'édifice démocratique* ». Le 24 mars, la Commissaire aux

droits de l'Homme du conseil de l'Europe constate que « *Les conditions dans lesquelles les libertés d'expression et de réunion trouvent à s'exercer en France dans le cadre de la mobilisation sociale contre la réforme des retraites sont préoccupantes* ». Et que dire des pressions contre certaines associations, entre l'intention de dissolution des « *soulèvements de la terre* », utilisant un arsenal réglementaire destiné initialement à combattre le terrorisme, et intimidations

non voilées, via une allusion aux subventions de l'État, contre la vénérable Ligue des Droits de l'Homme, née dans le contexte de la lutte républicaine pour réhabiliter le capitaine Dreyfus... ? La France n'est pas – encore ? - dans une situation de démocratie illibérale mais, pour la FSU, ces pratiques et ces discours sont dangereux, en ce que par ailleurs ils préparent le terrain pour les forces nationalistes et xénophobes. ♦

Mathieu Leiritz

# Très loin des préoccupations des salarié·es



Qu'attendre des cents jours annoncés ?

Une forme de continuité ou de fuite en avant, selon... La nouvelle feuille de route gouvernementale pour les prochains mois, les fameux cent jours, destinée à la fois à tenter de clore le dossier retraite et à imposer toute une série de mesures, ressemble furieusement aux annonces déjà faites comme aux chantiers déjà lancés. Le gouvernement reste ainsi sourd à la crise politique et sociale engendrée par la réforme des retraites. L'urgence salariale est ignorée bien que l'inflation ne décélère

pas et accélère même dans le domaine de l'alimentation, dopée par la hausse des profits des industriels. La première ministre émet simplement le « souhait » de négociations dans les branches, sans envisager un instant que l'État prenne ses propres responsabilités en tant que premier employeur du pays avec les plus de 5,5 millions d'agentes et d'agents publics. Seule mesure concrète, un projet de loi va transposer l'accord social sur le partage de la valeur,

se limitant à une mise en place pour les entreprises de 11 à 50 salarié·es d'un outil d'intéressement.

Le dogme d'une politique fiscale en faveur des plus riches continuant d'appauvrir les ressources de l'État et donc de limiter les moyens d'actions du service public est maintenu. L'annonce d'une future baisse d'impôts, aux modalités non précisées, pour les classes moyennes poursuit le refus de toute hausse d'impôts après le rejet d'une taxation des superprofits cet été.

Plus largement sur le travail, le gouvernement entend ouvrir un agenda social via un cycle de concertations abordant quelques éléments limités dans le cadre d'un « pacte de la vie au travail », avec notamment la perspective d'un compte épargne temps universel ou la reprise de propositions sur l'emploi des seniors de la loi retraites censurées par le Conseil consti-

## Congrès retraité·es

Dans une période inédite de mobilisations unitaires face à un pouvoir qui s'obstine et réprime, la question de la réforme des retraites et des pensions est centrale. Du 4 au 6 avril, les délégué·es au congrès de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP) qui se tenait à Dax, ont rappelé l'importance de la Fonction publique et du code des pensions. Les difficultés d'accès aux soins, l'abandon de la loi « grand-âge », la protection sociale complémentaire dont sont exclu·es les retraité·es, confortent la revendication du 100 % sécu pour les soins prescrits. La solidarité intergénérationnelle s'est notamment exprimée le 7 avril où le congrès s'est joint à la manifestation dacquoise contre la réforme des retraites.

Avec le vote de la motion, des statuts et des instances les congressistes sont reparti·es plus déterminé·es que jamais à poursuivre les luttes engagées.

tutionnel. Une perspective très éloignée d'une véritable prise en compte des préoccupations des salarié·es qui se déclinent pour l'intersyndicale « en matière de salaires, de conditions de travail, de santé au travail, de démocratie sociale, d'égalité femme/homme et d'environnement notamment ». La loi à venir sur le « plein emploi » serait l'unique concrétisation avant l'été mais se limiterait à la mise en place de France Travail (lire ci-contre) et à un contrôle accru des bénéficiaires du RSA.

Des perspectives que refuse la FSU, qui portera des propositions tout autre notamment dans le cadre de l'intersyndicale. ♦

Arnaud Malaisé

## France Travail au mépris des privé·es d'emploi

L'objectif de plein emploi mis en avant dans le cadre de la mise en place de France Travail correspond à la volonté gouvernementale de baisser drastiquement les chiffres du chômage, « quitte à sacrifier une partie de la population déjà fortement fragilisée » pour le SNUTEFI Pôle emploi FSU. La volonté de conditionner le RSA à des heures d'activités sous peine de sanctions financières dans le cadre d'un contrôle accru est, elle, vivement rejetée par les spécialistes de l'insertion. Pour la FSU, il s'agit au préalable de revenir sur les dernières réformes de l'Assurance chômage. Les besoins des privé·es d'emploi (projet professionnel, formation, indemnisation et recherche d'emploi) doivent être au centre des préoccupations du nouvel opérateur, restant un établissement national aux effectifs fortement renforcés pour garantir un traitement égalitaire des usager·es.

## Fin de vie

La convention citoyenne a rendu le 2 avril un avis favorable à l'évolution de la législation concernant la fin de vie. Cet avis relance le débat sur la légalisation de l'euthanasie, les conditions de la fin de vie, les soins palliatifs et la mission des soignants.

Lors de sa campagne, le président s'était engagé à rouvrir le débat.

En septembre le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a préconisé une aide active à mourir. Depuis 1999 est affirmé le principe de l'accès universel aux soins palliatifs pour toute personne malade dont l'état le requiert. La législation a évolué et en 2016 la loi *Claeys-Leonetti* introduit la sédation profonde et continue jusqu'au décès pour les patientes incurables.

Le débat doit concerner l'accès aux soins palliatifs. 7 500 lits existent actuellement.

21 départements n'ont pas d'unités de soins palliatifs. En 2021, seules 44 % des malades en fin de vie ont reçu un accompagnement palliatif. Or les besoins augmentent avec des Français vieillissant et l'augmentation de maladies chroniques. De plus le manque de personnels est récurrent et le fait que le palliatif soit régi par la tarification à l'acte entraine un budget insuffisant. Le niveau de prise en charge actuel ne pourra être maintenu qu'avec un recrutement de 300 médecins.

La FSU revendique un accompagnement de fin de vie librement choisi par les patientes, comprenant l'accès aux soins palliatifs pour toutes les personnes qui le souhaitent, et pouvant aller jusqu'à l'aide active à mourir.



© PHOTOMAT

## Climat

# Le GIEC pessimiste

**L**e Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), a présenté et soumis au vote des 195 pays membres de l'ONU, son sixième rapport, le 19 mars à Interlaken, en Suisse.

Adopté à l'unanimité, celui-ci est clair : le réchauffement de la planète est d'origine humaine et certains changements sont déjà inévitables et irréversibles. À la différence des précédents, aucune date butoir pour atteindre les objectifs climatiques n'y est avancée : plus on atteindra tôt le zéro émission net de gaz à effet de serre, moindre sera le réchauffement.

La reconnaissance des fortes inégalités face au réchauffement climatique est un autre point important du rapport, les notions de justice climatique et sociale faisant leur apparition dans le texte validé. L'équité entre pays, mais aussi au sein d'un même pays dans l'accès à des mesures urgentes d'adaptation, devient une « priorité ».

Le résumé destiné aux décideurs politiques insiste largement sur les solutions déjà exist-

tantes d'atténuation et d'adaptation, à la disposition des États. Il reprend, pour la première fois, le terme sobriété, défini comme les mesures et pratiques qui réduisent la consommation d'énergie, de terre, d'eau... et ajoute que cela nécessitera d'engager une véritable transformation de nos sociétés. Sur le plan énergétique par exemple, les énergies renouvelables et particulièrement le solaire et l'éolien, représentent à court terme – 2030 – et à l'échelle mondiale, le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de

serre. Isolation des bâtiments, développements des transports en commun, régime alimentaire soutenable avec moins de viande et de déchets, font aussi partie des mesures à développer, de même que pour l'agriculture, les pratiques agroécologiques, l'agroforesterie et la diversification agricole.

S'il n'engage pas les États signataires, ce rapport va néanmoins guider les négociations lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le climat – la COP28 – qui se déroulera à Dubaï en novembre 2023. ♦

Valérie Soumaille

## Soulèvements de la Terre

La décision de dissoudre les Soulèvements de la Terre a été annoncée le 28 mars par Gérald Darmanin.

L'indignation qu'elle a suscitée s'est traduite par une soirée de soutien organisée par plusieurs médias indépendants et la signature de l'appel à rejoindre le mouvement par près de 100 000 personnes dont de nombreuses personnalités : « Nous nous soulevons, chacun.e depuis notre endroit, chacun.e à notre manière. Le mouvement des Soulèvements de la Terre ne peut pas être dissout car il est multiple et vivant (...) Nous appelons toutes et tous à nous rejoindre pour rendre caduque cette tentative d'étouffement. Nous sommes, toutes et tous ensemble, les Soulèvements de la Terre ». La création de 140 comités locaux s'en est suivie.



Eau

## Des pollutions insoupçonnées

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié son rapport sur les polluants émergents dans l'eau potable début avril.

Réalisée tous les trois ans par l'Anses, une campagne nationale d'occurrence des composés émergents permet d'améliorer la connaissance des contaminations des eaux, traitées ou non, et d'informer sur l'exposition de la population à sa consommation. L'Anses a ciblé ses recherches sur 157 pesticides et a retrouvé dans leurs prélèvements la présence de 89 métabolites, ces composants issus de leur dégradation, entre autre le métabolite du chlorothalonil dans plus d'un prélèvement sur deux. Le chlorothalonil est un fongicide dont la Commission européenne n'avait pas renouvelé l'autorisation en 2019 mais auquel la France avait accordé un « délai



L'Anses a retrouvé dans les prélèvements la présence de 89 métabolites.

de grâce » jusqu'en mai 2020. L'Anses pointe également la présence d'un résidu du S-métolachlore, substance active d'un herbicide, classé comme cancérigène et perturbateur endocrinien « suspecté » par l'Agence européenne des produits chimiques. L'Anses avait d'ailleurs engagé une procédure de retrait de cet herbicide quand le ministre de l'agricul-

ture lui a demandé de faire marche arrière, au nom de la « souveraineté alimentaire ». Pourtant, des solutions technologiques existent pour lutter contre ces métabolites, filtration, charbons actifs ou encore nanofiltration, mais l'investissement de plusieurs milliards d'euros dans les structures de traitements de l'eau ne peut se substituer à l'arrêt de l'utilisation des intrants chimiques. ♦

Alain Sené

PFAS

## Stopper les polluants éternels

L'opacité règne sur les « polluants chimiques éternels », les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), qui servent aux traitements antiadhésifs, antitaches et imperméabilisants d'un nombre très important d'objets du quotidien, des poêles aux implants médicaux en passant par les vêtements.

Une enquête du Monde en partenariat avec 17 autres médias met en lumière leur pollution et ébauche une cartographie des sites contaminés en Europe. Les PFAS s'infiltrant notamment

dans les sols et finissent dans l'eau du robinet. Les conséquences de cette pollution, même à faible dose, sont multiples entre augmentation du risque de certains cancers et diminution du poids des bébés à la naissance.

La France compte 5 sites de production, en plus de centaines de zones contaminées, dont deux à Pierre-Bénite dans la vallée de la chimie en banlieue lyonnaise. La connaissance précise de la pollution autour du site indus-

triel d'Arkema reste très partielle bien que l'enquête menée par la série documentaire *Vert de rage* ait montré que les rejets d'eau dans le Rhône comportaient une concentration 36 000 fois plus élevée de PFAS qu'en amont de l'usine Arkema. Pour saisir pleinement la réalité de cette pollution et y mettre fin, riverain-es, associations et syndicats se coordonnent pour porter l'affaire en justice avec le plein soutien de la FSU. ♦

Arnaud Malaisé

## États-Unis : droits des femmes

Répit provisoire pour les droits des femmes aux États-Unis : la Cour suprême, désormais en majorité républicaine a décidé le 24 avril de maintenir pour le moment l'accès à une pilule abortive utilisée pour plus de la moitié des IVG dans le pays. La Cour, qui avait en juin 2022 annulé le droit constitutionnel à l'avortement, avait été saisie par le gouvernement fédéral à la suite de décisions de juridictions locales visant à interdire l'utilisation de ce médicament, déjà utilisé par près de 5 millions d'Américaines. Mais la bataille juridique et politique va se poursuivre.

## Palestine

La FSU a organisé le 9 mai un stage national de formation syndicale consacré à la situation en Palestine. Les militant-es ont échangé sur la situation politique et sociale particulièrement préoccupante, avec l'intervention de chercheur-es comme Véronique Bontemps, anthropologue au CNRS, et Thomas Vescovi.

## Un nouvel élan pour les services publics

Le délabrement actuel des services publics, engendré par les politiques d'austérité depuis une quinzaine d'années, renforce les inégalités sociales et met en danger la population. La convergence nationale des collectifs de défense des services publics, dont la FSU est membre, a lancé une initiative pour une campagne d'opinion en faveur des services publics. L'appel à soutien à cette campagne a déjà recueilli la signature de plus de 170 organisations (syndicales, associatives, politiques). Un temps fort de cette campagne s'est tenu à Lure (70) du 12 au 14 mai sous la forme d'un rassemblement pour des échanges et ateliers et d'une manifestation.

## Justice restaurative

Le film *Je verrai toujours vos visages* de Jeanne Herry actuellement sur les écrans permet de mettre un coup de projecteur sur la justice restaurative en France, dispositif décorrélé du procès, qui offre un cadre pour reconstruire du lien. C'est l'occasion pour le syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire (SNEPAP-FSU) d'apporter son éclairage sur ce dispositif importé du Canada. Dans un dossier consultable en ligne (<https://snepap-fsu.fr/justice-restaurative-le-doc-de-fond-du-snepap-fsu/>) le syndicat en définit les objectifs et principes directeurs et fait état des questions que cela soulève. Quels sont les contours de ce dispositif ? Quelle est son origine et de quand date son implantation en France ? Quelle est son articulation avec la justice pénale ? Qui sont les professionnels qui animent les médiations ou séances de parole ? Y-a-t-il des résultats ? Comment permettre son déploiement ?

Retrouvez le dossier du SNEPAP-FSU consultable en ligne :



# Protection sociale complémentaire Élargir le panier de soins

**L**es discussions se poursuivent entre le gouvernement et les syndicats sur le dossier de la protection sociale complémentaire.

S'agissant de la prévoyance, la FSU constate que les négociations n'avancent guère avec un pouvoir politique qui ne respecte même pas l'accord signé en 2022. Or la FSU n'avait signé l'accord Santé, tout en en dénonçant les effets négatifs notamment pour les personnes retraitées, que pour éviter une application brutale et *a minima* d'une ordonnance, et devant un engagement ministériel à une négociation sur la prévoyance. Pour la FSU, il est indispensable d'avancer concrètement sur ce dossier.

Les négociations débutent dans les ministères pour aboutir à des appels d'offres et la sélection des opérateurs dès 2024, pour application à partir de janvier 2025. À cette date, l'ensemble des personnels de



Dans la Fonction publique territoriale, les négociations sont en cours entre syndicats et employeurs territoriaux.

l'État devront avoir accès à une protection complémentaire, en contrepartie d'une participation financière de leur employeur.

Dans la Fonction publique territoriale, les négociations sont en cours entre syndicats et employeurs territoriaux, afin

de trouver un accord à la fin juin. De manière unanime, les syndicats souhaitent une amélioration du panier de soins pour le porter au niveau de celui du versant État, avec une participation minimale à hauteur de 50 % de ce panier et pour une participation minimale de 50 % des employeurs sur le volet prévoyance. ♦

Matthieu Leiritz

## RSA

# Travail sans salaire

**É**lisabeth Borne a confirmé le 26 avril, l'inscription à l'ordre du jour du Parlement, début juin, d'un projet de loi « Plein emploi ».

En plus de la transformation de Pôle Emploi en France Travail, il mettra en œuvre un système de contreparties – 15 à 20 heures d'activité obligatoire – pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) accusés de profiter du système. « Il ne s'agit pas de les faire travailler sans

les payer, il s'agit de leur permettre de découvrir des métiers », a expliqué la cheffe du gouvernement.

Le ministre du Travail Olivier Dussopt a laissé entendre que le format pourrait être modulé selon les profils. Il évoque également des sanctions en cas de non-respects des engagements par les bénéficiaires : « [...] selon une logique de gradation : une suspension temporaire, avant la radiation et la suppression pure et simple ».

Lancée début avril dans 18 territoires, ciblant 40 000 personnes sur 1,8 million de bénéficiaires, l'expérimentation devrait être progressivement étendue.

Outre l'idée de travail obligatoire sans salaire, véritable régression sociale, les nombreuses contestations à cette mesure portent sur l'idée même de conditionnement d'une aide sociale à certaines obligations. ♦

Valérie Sourmaille

Petite enfance

# Maltraitance dans les crèches



Un système qui induit les maltraitances et la perte de la qualité de l'accueil.

À la suite du décès d'un jeune enfant survenu au sein d'une crèche collective en juin 2022, l'IGAS a été chargée d'un rapport sur « la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches », qui a été rendu public en avril 2023.

Le rapport – très alarmant – évoque des cas très graves de maltraitance et de nombreux dysfonctionnements. Il formule plusieurs recommandations portant notamment sur le financement et la qualité de

l'accueil, la formation des personnels, l'amélioration du bâti, la gouvernance du secteur de la petite enfance,...

De nombreux acteurs du secteur de la petite enfance (comme l'UNAF, le Syndicat national des professionnels de la petite enfance, la Mutualité française ou le collectif « Pas de bébés à la consigne ») ont réagi à la publication de ce rapport. Le rapport confirme ce qu'ils dénoncent depuis des années : un système qui induit

les maltraitances et la perte de la qualité de l'accueil, les choix de la politique de la petite enfance dont la priorité a porté sur la création de places en oubliant les conditions de travail, le développement non maîtrisé des entreprises lucratives qui appliquent parfois des tarifs prohibitifs.

Ils insistent sur l'urgence d'augmenter le taux d'encadrement, de développer la formation des professionnel·les afin d'améliorer l'accueil, mais aussi de revaloriser les rémunérations, d'améliorer les conditions de travail et de reconnaître les métiers de la petite enfance comme étant de vrais métiers, afin de les rendre plus attractifs et faire face à la pénurie de professionnel·les. Ils soulignent aussi la nécessité de réformer le financement des crèches. La Mutualité notamment, critique la Prestation de service unique (PSU), versée par les CAF qui incite « au

## Loi de programmation militaire

La nouvelle loi de programmation militaire pour la période 2024-2030, prévoyant un budget fortement en hausse a suscité de vives réactions. Sébastien Lecornu, le ministre des armées, a présenté début avril, le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 d'un budget de 413 milliards d'euros, ayant l'ambition de transformer les armées pour qu'elles puissent répondre aux potentielles nouvelles menaces. Certes elle sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, mais il aura fallu passer par la case Conseil constitutionnel, l'étude d'impact du texte budgétaire visant à financer nos armées ayant été jugée « insincère » par certains groupes de députés d'opposition. Le budget de la défense devrait donc atteindre 69 milliards d'euros en 2030, contre 32 en 2017. Il ne s'agit en outre pas d'un plafond, mais d'une « trajectoire plancher » à laquelle « il faudra éventuellement prévoir des compléments » en fonction de la menace, souligne le ministre, qui espère une adoption de la LPM avant le 14 juillet. Cela a fait l'effet d'une bombe dans les rangs des cortèges des différentes manifestations contre la réforme des retraites, jugée comme une vraie provocation à l'aune du déficit d'une dizaine de milliards du système des retraites. La FSU s'associe à la déclaration du collectif national « En marche pour la Paix ». Pour dénoncer et refuser les orientations pour une économie de la Guerre prônée par le président de la République.

remplissage » au détriment de la qualité du service rendu. Elle propose la mise en place de contrats sur le long terme pour favoriser une stabilité dans la gestion des établissements, afin de ne pas conduire aux mêmes dérives que celles révélées pour les EHPAD. 💧

Christophe Nouhau

## France services

Selon le gouvernement 2 561 maisons France services ont été créées. Ces guichets de proximité donnent accès à neuf administrations dont les impôts, la Poste ou Pôle emploi, et sont sensés pallier le manque de services publics dans certains territoires. L'État investit 12,5 millions d'euros par an pour ces maisons. Pour Claire Hedon, la défenseuse des Droits, les services sont rendus par des agent·es (deux par maison) qui représentent un premier niveau d'accompagnement des usager·es mais ne peuvent fournir plus d'aide n'ayant pas accès aux dossiers des différentes administrations. Si les maisons peuvent être considérées comme un outil dans des territoires désertifiés, le fait que les collectivités en aient la charge, l'État se désengageant de plus en plus, crée des inégalités dans leur gestion.

Lycée

# Bac en mars, cours en lycée sacrifiés

**A**vec des épreuves de spécialité en mars, et la clôture du dossier Parcoursup pour postuler aux formations supérieures, l'année de Terminale en lycée général et technologiques se concentre dans les faits sur un semestre.

Le ministre comme les recteurs et rectrices persistent pourtant à justifier un calendrier du bac intenable en minimisant toutes les alertes des personnels sur le risque de la démotivation des élèves et l'absentéisme qui en découle.

Depuis début avril, les élèves connaissent leurs notes de spécialité comptant pour un tiers de la note de bac et avec les notes des épreuves anticipées de Français, et celles du contrôle continu de Première et de Terminale, ils connaissent près de



Les conditions de la sélection vers le supérieur ont envahi tout le quotidien des enseignements.

80 % de leurs résultats. Tout est joué ou presque. De façon plus générale, les conditions de la sélection vers le supérieur ont envahi tout le quotidien des enseignements. Le ministère va même jusqu'à bricoler une « harmonisation » des notes de

bac pour tenter d'esquiver les contestations face à tant d'inégalités de traitement. Dans ce contexte, comment boucler les programmes et envisager l'épreuve de philosophie de juin? Comment préparer à un Grand oral dont les exigences laissent de côté le contenu de 95 % du programme? Autant de questions auxquelles le ministère ne pourra répondre sans suppression du contrôle continu et refonte du calendrier de l'examen, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes en juin.

Afin de replacer la qualité des apprentissages au cœur de l'organisation du lycée, il faut retrouver le temps d'apprendre et d'enseigner ! ♦

Claire Guéville

## Les primes REP/REP+

Les primes REP/REP+ devaient être versées aux assistant-es d'éducation (AED) et aux accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) le 31 janvier. Après un premier report dû selon le ministère à des difficultés de remontées des informations des PIAL et la mise en place d'un nouveau système de gestion, les personnels attendaient fin avril le versement de cette prime dont le taux réduit par rapport aux autres catégories de personnels ne se justifie pas. La FSU est intervenue afin qu'elle soit versée fin avril rétroactivement depuis janvier et a obtenu gain de cause pour ces personnels précarisés pour lesquels le gouvernement vient de démontrer encore une fois son mépris.

Harcèlement

# Un pHARe mal allumé

**E**n France, d'après une enquête de la DEPP en 2021, en CMI-CM2, 2,6 % d'élèves subissent une forte victimation pouvant s'apparenter à du harcèlement.

Toujours selon la DEPP, 5,6 % des collégien-nes en 2017, et 1,3 % des lycéen-nes en 2018 en sont victimes. Pour UNICEF France, un-e adolescent-e sur quatre se dit être ou avoir été victime de harcèlement en milieu scolaire à 18 ans.

Depuis la loi du 2 mars 2022 ce phénomène est reconnu comme un délit.

Après une phase d'expérimentation de deux ans dans six aca-

démies, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école – pHARe – est obligatoire depuis la rentrée 2022 dans toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics. Il sera étendu à tous les lycées à la rentrée 2023.

Le 13 avril, le ministre de l'Éducation annonçait aussi son intention de modifier le Code de l'Éducation pour permettre de changer d'école un-e élève auteur ou autrice de harcèlement, avec l'accord du maire mais sans celui de ses représentant-es légaux. Cette décision interviendrait après l'échec

d'une première phase de conciliation avec l'élève, ses représentant-es légaux et l'équipe éducative et d'une deuxième faisant intervenir une « équipe départementale » en lien avec des psychologues de l'EN et des personnels de santé.

S'il est difficile d'admettre qu'un-e enfant victime soit contraint-e de changer d'école, faute de solution, il est également problématique d'exclure de son école un-e enfant de 6 à 11 ans. Pour les parents d'élèves et les syndicats enseignants la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire passe avant toute

chose par la prévention. Celle-ci nécessite de travailler de façon systémique à partir des travaux et expérimentations menés sur le climat scolaire et par exemple sur les stratégies d'équipe, pédagogies mises en œuvre, qualité de vie à l'école, justice scolaire et de dégager du temps de concertation pour cela. Elle nécessite aussi de s'appuyer sur les psychologues, infirmier-es, médecins, assistant-es de service social de l'Éducation nationale et donc d'en développer le nombre et la présence dans les écoles et établissements. ♦ Valérie Sourmaille

Socle et pacte enseignant

# Ceci n'est pas une revalorisation

Comme sur les retraites, et au mépris de l'opposition de toutes les organisations syndicales, Emmanuel Macron entend passer en force sur la revalorisation des enseignant-es dès la rentrée 2023.

Les mesures générales sont réduites. Si au fil des discussions, la FSU a réussi à se faire entendre pour que l'ensemble des enseignant-es du début à la fin de carrière soient concerné-es, notamment par le doublement de l'indemnité ISAE/ISOE (augmentant de 92 euros par mois environ), et des mesures de carrière, elles ne permettront pas pour autant de rattraper les pertes de 15 % de la valeur du point de 2010 à 2021 suite à l'inflation non compensée ni de rivaliser avec le niveau de salaire des autres pays européens.

Pour revaloriser de façon conséquente tous les personnels, un bien meilleur budget global et pluriannuel est impératif, articulé avec des mesures Fonction publique comme le dégel du point d'indice. Et que dire des plus précaires, AESH et AED et de l'ensemble des non-enseignant-es pour les-



Emmanuel Macron entend passer en force sur la revalorisation des enseignant-es dès la rentrée 2023.

quel-les aucune mesure n'est annoncée.

## Mesures salariales contre nouvelles missions

Le volet du Pacte concerne également les seuls enseignant-es, les CPE et les Psy-ÉN et conditionne des mesures salariales à l'acceptation de nouvelles missions.

Le Pacte fonctionne par briques de missions. Tout personnel qui

s'engagerait dans le Pacte devrait commencer par assurer 18 heures de missions prioritaires (intervention en Sixième pour les professeur-es des écoles, remplacements au pied levé pour les professeur-es du second degré). Et d'autres briques, certaines de 24 heures, d'autres non quantifiables, pourront s'ajouter, chacune rémunérée 1 131 euros nets annuels.

## 43 heures hebdomadaires

Toutes les enquêtes montrant un temps de travail des enseignant-es équivalent en moyenne à 43 heures hebdomadaires, le Pacte est une réponse provocatrice, hors-sol et irresponsable.

Affirmer que les remplacements seront systématiquement réalisés est illusoire : ce sont des moyens humains supplémentaires qui seraient nécessaires pour les assurer. Interventions des PE en Sixième, découverte des métiers au collège... le pacte est un outil de destruction du service public d'Éducation notamment dans le cadre de la voie professionnelle où les différentes briques du pacte ne

## Pass culture : les élèves de Cinquième et Sixième aussi

Promesse du premier quinquennat du Président de la République, le Pass Culture, portefeuille numérique de 300 euros est accessible, depuis le 21 mai 2021, aux seul-es jeunes de 18 ans, étudiant-es ou non. Étendu depuis janvier 2022 aux collégien-es et lycéen-ne-s de 15 à 17 ans, il le sera aux élèves de 5ème et de 6ème à partir de septembre 2023. Dans ce nouveau dispositif, les sommes allouées annuellement sont divisées entre une cagnotte individuelle, allant de 20€ à 30€ pour les 15-17 ans et une cagnotte collective attribuée et gérée par l'établissement scolaire, qui devra en cas de sortie scolaire assurer le prix du transport. Ce dispositif comprend à la fois une application destinée à informer des offres culturelles locales et un crédit pour consommer des activités culturelles, son objectif étant d'améliorer l'accès à la culture pour les jeunes via une aide financière.

sont pas sécables et servent clairement à mettre en place la réforme (cf. article page 15). Le pacte alourdira la charge de travail des personnels, va aggraver les inégalités femme/homme, dénaturer les métiers, diviser les collectifs de travail et renforcer un poids hiérarchique, tout en constituant une lourde menace pour les statuts.

La FSU appelle les enseignant-es à ne pas s'y engager et exige une revalorisation de toutes et tous, sans contreparties, dans le cadre d'un plan pluriannuel de programmation budgétaire. ♦

Sandrine Charrier

## Marche blanche des infirmières scolaires

Le SNICS-FSU et le SNIES-UNSA appellent à une marche blanche le 23 mai pour demander une valorisation de leur exercice, plus de moyens humains et une refonte de leur formation. Alors qu'ils réalisent chaque année 18 millions de consultations à la demande, les 7 816 infirmier-es scolaires en poste « sont loin de permettre une réponse à la hauteur des besoins et des enjeux ». Sont revendiqués les revalorisations salariales pour une égalité avec les corps de catégorie A, le doublement de leur indemnité de fonction sujétion et expertise (IFSE), le versement rétroactif du complément de traitement indiciaire prévu par le Ségur de la Santé, la mise en place d'une formation statutaire sanctionnée par un diplôme de grade master et d'une filière de recherche, la création de 15 000 emplois.

## Colloques SNES collège et lycée

Plus de 200 collègues ont participé aux deux colloques organisés par le SNES-FSU en avril sur le collège et sur le lycée.

Ils ont permis d'affiner le projet du SNES-FSU et de préparer de nouveaux mandats pour le prochain congrès 2024, à l'heure où l'unité du second degré est menacée, comme les disciplines et les métiers, en lien avec le Pacte (voir page 13).

Amélioration de la mixité sociale, politique forte de l'éducation prioritaire, démocratisation effective du collège, évaluation des élèves, culture commune, argent public pour la seule école publique... ces sujets ont été au cœur de débats, enrichis des interventions de l'Observatoire des zones d'éducation prioritaire, de la FCPE et d'André Tricot pour le CNESCO (Centre national d'étude des systèmes scolaires). Un projet de grille horaire sur 32 heures a été présenté car le travail de l'élève doit se faire dans la classe.

Lors du colloque lycée, les débats ont porté sur des propositions à court et moyen termes : épreuves du bac en juin, nouvelle architecture et séries renouées, suppression de Parcoursup et de sa logique de tri social, aménagement des programmes... avec la volonté de redonner au baccalauréat sa valeur de diplôme national. Les chercheurs T. Poullaouec et M. Rossignol-Brunet, des syndicats de l'Éducation de la FSU et les lycéen-nes du syndicat la Voix lycéenne ont permis de riches débats. Les colloques se sont conclus par deux appels, soulignant l'importance d'un système éducatif émancipateur où l'ensemble des jeunes sont capables de réussir, l'urgence de sortir du lycée Blanquer et de permettre des poursuites d'études pour toutes et tous.

## ATSEM

# Une charte ambiguë

**Un décret de 2018 a permis des avancées pour les 55 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).**

Quasi en majorité des femmes, elles sont reconnues comme appartenant à la communauté éducative et à ce titre peuvent participer à la mise en œuvre d'activités pédagogiques. Elles ont obtenu également la possibilité d'intégrer le cadre d'emploi des agent-es de maîtrise par la promotion interne et celui des animateur-trices territoriaux (catégorie B), par la voie d'un concours spécial.

Dans le prolongement de cette reconnaissance, une « charte d'engagement » a été proposée par l'Éducation nationale. Cette charte veut en particulier mettre en lumière le rôle éducatif des Atsem.

Si la charte va dans le bon sens, sa mise en œuvre suscite beaucoup de scepticisme. Pour la FSU-SNUipp, la charte se



On dénombre 55 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

contente de rappeler l'obligation d'une Atsem par école maternelle, alors qu'il faudrait poser le principe d'une par classe, à plein temps, et de son remplacement systématique. Une revendication largement partagée par les collectifs d'Atsem. Pour le SNUTER et la FSU-SNUipp, cette charte ne répond pas aux enjeux de la pro-

fession : reconnaissance de sa pénibilité, augmentation de salaire, fin des temps non complet subis, clarification de la double hiérarchie (Commune / Éducation nationale), passage en catégorie B (comme cela a été obtenu pour les auxiliaires de puériculture).

De plus, cette charte n'est pas contraignante, ce qui est problématique pour une charte « d'engagement ».

Christophe Nouhaud

## AESH

# Déni d'identité professionnelle

**Au lieu d'avancer enfin de façon concrète sur la reconnaissance de la professionnalité des accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) et l'amélioration de leurs conditions d'emploi, l'annonce présidentielle lors de la Conférence nationale du handicap envisage un concept confus d'« accompagnant à la réussite éducative » pour ces personnels.**

Il entend y regrouper les AESH avec les assistants d'éducation (AED) lesquels assurent principalement des missions de surveillance et d'encadrement

des élèves dans le second degré. Cette fusion envisagée de deux réalités professionnelles totalement différentes tournerait sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH à de nombreuses reprises ces derniers mois, celles de bâtir un véritable métier.

Cette annonce éparpillerait les missions et ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive en termes d'engagements budgétaires comme de moyens humains à la hauteur des besoins. Elle est un

leurre et une tromperie, pour les élèves, leurs parents et les personnels et ne permet aucunement d'assurer un service public d'éducation de qualité. La FSU exige au contraire que soit enfin reconnu le métier des AESH, quasi exclusivement assuré par des femmes, un facteur qui malheureusement aggrave son déclassement salarial et freine sa reconnaissance. Elle appellera les AESH à se mobiliser pour contrer ce recul inacceptable.

Arnaud Malaisé

Voie professionnelle

# Une réforme imposée

**L**e Président Macron a confirmé, lors de son déplacement à Saintes le 4 mai, ses intentions d'imposer sa réforme de la voie professionnelle dès la rentrée prochaine.

Les annonces d'Emmanuel Macron ont ravivé la colère des enseignant-es. Pour les personnels, le Président envisage de basculer la voie professionnelle scolaire vers le système par apprentissage. Son projet ? Transformer les lycées professionnels en centre de formation à l'employabilité des élèves, en adaptant les établissements aux besoins locaux.

Pour créer de l'attractivité pour les filières « en tension », sous un prisme de l'adéquation qui contraindrait les jeunes à se cantonner à leur bassin d'emploi bridant leurs possibilités d'évolution en fonction du marché du travail, il propose d'augmenter le temps de stage en entreprise au détriment des apprentissages scolaires et de rémunérer les stagiaires, une carotte facile pour tenter de cacher sa réforme. Des centaines de filières seront, de fait, fermées.

C'est une révision complète de la carte des formations qu'il veut imposer en misant sur



Le gouvernement propose d'augmenter le temps de stage en entreprise au détriment des apprentissages scolaires.

de soi-disant concertations avec les acteurs du terrain. Concernant les enseignant-es il prétend répondre au déclassement salarial en tentant d'imposer un pacte non sécable par bribes avec des missions supplémentaires, indispensables pour mener à bien cette réforme. Remplacements de courte durée, heures de cours

supplémentaires, liens entre lycée et entreprise, les propositions font la preuve de l'ignorance de la charge de travail déjà effectué par les enseignant-es.

## Basculement vers le ministère du Travail

Pour le SNUEP-FSU, le cadre d'une future loi travail et le basculement de la voie professionnelle vers le ministère du Travail signifierait le basculement du statut des élèves, de celui des professeur-es, la remise en cause des diplômes professionnelles et le renoncement à une mission essentielle du service public qui est de former tous les jeunes dans l'école.

La FSU et ses syndicats exigent l'abandon de ce projet et prendront leurs responsabilités au côté de l'intersyndicale si le gouvernement persiste. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Poste aux concours à la baisse

Le nombre de postes aux concours de recrutements dans l'éducation nationale est à la baisse : c'est le plus faible recrutement depuis 2013 dans le premier degré ; pour le secondaire, la baisse se poursuit depuis de nombreuses années.

Au titre de l'année 2023, dans le premier degré, le nombre total de postes offerts aux concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) a été fixé à 9 885 postes, sans oublier les 700 postes de la session supplémentaire de recrutements pour les académies de Créteil et Versailles. Dans le second degré, le nombre de postes dans l'enseignement public, 12 883 pour cette année, continue de baisser quel que soit le concours de recrutement, à l'exception de l'agrégation. Une légère progression est observée concernant les inscriptions au CRPE : 61 561, soit une progression de 10,2 % par rapport à la session 2022 mais 41 % de moins qu'en 2021. Pour le second degré, on compte 94 255 candidats inscrits aux concours pour 90 288 en 2022. Malgré une très légère hausse, on est loin des 134 938 de 2018. Les concours continuent de ne pas faire le plein et à ce rythme, le Conseil supérieur des programmes (CSP) estime que ce seront 328 000 postes qu'il restera à pourvoir d'ici 2030. Pour enrayer cette hémorragie et en finir avec le recrutement des contractuel.les, la FSU ne cesse de revendiquer l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail pour rendre le métier plus attractif.

## Rénovation de 10 000 établissements d'enseignement

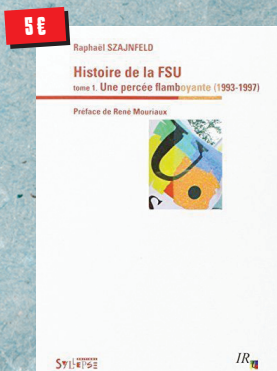
La rénovation des bâtiments publics énergivores devient une priorité nationale. Le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a annoncé la rénovation de 10 000 écoles, collèges et lycées pour une enveloppe de 2 milliards d'euros financés par la Banque des territoires d'ici 2027. Ce programme baptisé « EduRénov » a pour objectif de réaliser « au minimum 40 % d'économies d'énergie ». 50 millions d'euros de crédit d'ingénierie sur cinq ans seront également mobilisés pour guider les collectivités dans leur diagnostic de performance énergétique, puis dans les programmations de travaux.

IR

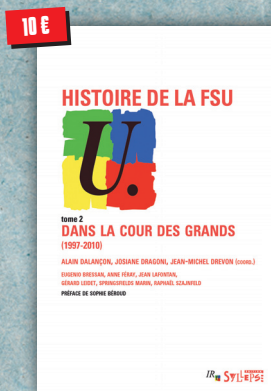


# LA FSU A 30 ANS

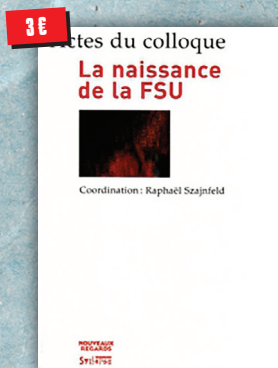
## Des publications à commander en ligne ou par courrier



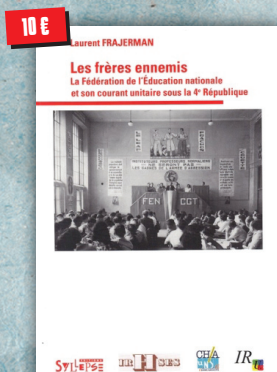
*Histoire de la FSU*  
Tome 1  
*Une percée flamboyante*  
Raphaël SZAJNFELD



*Histoire de la FSU*  
Tome 2  
*Dans la cour des grands*  
Alain DALANCON  
Josiane DRAGONI  
Jean-Michel DREVIN



*La naissance de la FSU*  
Actes du colloque 2006  
Coordonné par  
Raphaël SZAJNFELD



*Les frères ennemis*  
*La FEN et son courant unitaire*  
*sous la IVe république*  
Laurent FRAJERMAN



*Le syndicalisme au défi du 21e siècle*  
Coordonné par Jean-Michel DREVIN  
Préface de Paul DEVIN



*Le syndicalisme en-commun*  
Francis VERGNE,  
Louis-Marie BARNIER, Jean-Marie CANU,  
Christian LAVAL, Erwan LEHOUX



*Syndicalisme et égalité*  
Coordonné par Paul DEVIN et  
Gilbert GARREL  
Préface de Philippe  
MARTINEZ et Benoît TESTE



*Syndicaliste : c'est quoi ce travail*  
*MiliTer à la FSU*  
Gérard GROSSE, Elisabeth LAHAYE,  
Michelle OLIVIER,



# Génération étudiante



Dossier réalisé par :  
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu Lejritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

**Deux tiers des jeunes font des études supérieures, mais origine sociale et sélection scolaire sont encore déterminantes pour poursuivre des études.**

**D**urant une période plus ou moins longue, près de deux tiers des jeunes, 63 % précisément, font dorénavant partie de la jeunesse étudiante. La forte augmentation constatée depuis les années soixante, déclinant quasiment les effectifs étudiants, n'a pas, à elle seule, permis que cette massification s'accompagne d'une démocratisation. Deux facteurs très imbriqués entre eux, l'origine sociale et la sélection scolaire, jouent un rôle prépondérant dans les chances d'accéder au monde étudiant. Si environ 80 % d'une génération obtient le bac, parmi celle-ci

seuls 78 % des bachelier-es poursuivent leurs études, de façon très inégale selon le type de baccalauréat, de 46 % pour les séries professionnelles à 94 % pour les séries générales. Le type d'études poursuivies dépend également fortement du milieu social, les enfants d'ouvrier-es parvenu-es dans le supérieur privilégient par exemple de très loin les cursus en BTS (44 %) aux classes préparatoires (4 %) tandis que ceux de cadre effectuent un choix inverse. Ces inégalités sociales se retrouvent logiquement dans les diplômes obtenus. Si quasiment la moitié

des 25-34 ans est dorénavant diplômée de l'enseignement supérieur, les enfants d'ouvrier-es et d'employé-es sont deux fois moins diplômés que les enfants de cadres. Sans compter le poids des inégalités de genres selon les disciplines et le type de diplôme (page 20). La sociologue Marie-Paule Couto (page 23) pointe également le rôle joué par l'absence de financements suffisants pour faire face à la pression démographique actuelle, « *celles et ceux en difficulté pour suivre leurs études ne bénéficient pas de ressources humaines et matérielles pour les aider* ». Effectivement, la dépense annuelle moyenne par étudiant-e est en constante diminution, 12 % au total, depuis 2012. Une évolution à rebours des pays de l'OCDE. La situation matérielle des étudiant-es est également criante (page 20) à l'image des longues files d'attente devant les distributions de produits alimentaires devenues « banales » depuis la crise du Covid. À cela s'ajoutent les fortes inquiétudes sur leur santé mentale et l'impact sur la réussite scolaire des violences sexuelles et sexistes (page 22). Cette massification du supérieur influe sur l'engagement de la jeunesse. Le sociologue Olivier Galland pointe ainsi dans une interview au *Monde* que « *l'élévation très forte du niveau global d'études contribue à homogénéiser les pratiques et les attitudes sociétales et politiques* ». Une jeunesse de plus en plus concernée par les questions de société mais davantage désaffiliée politiquement. Un enjeu pour le syndicalisme, notamment étudiant.

# Démocratisation et ségrégation



L'accès plus égalitaire dans l'enseignement supérieur s'est déroulé à partir de 1980 puis s'est interrompu, concernant essentiellement les cycles courts, et s'essouffant pour les diplômés plus élevés.

**D**epuis 1960, le nombre d'étudiant-es dans l'enseignement supérieur a été multiplié par 9 mais si le niveau de diplômes des jeunes s'est élevé, les inégalités sociales sont reproduites.

Au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'est opéré un vaste mouvement d'allongement de la scolarité et d'ouverture des études à toutes les catégories sociales, en France comme dans de nombreuses sociétés occidentales. Ce phénomène historique de massification scolaire a fait mûrir l'idée d'une possible « démocratisation » de l'École à l'aune des inégalités de réussite et de parcours scolaires liées à l'origine sociale. Cet accès plus égalitaire dans l'enseignement supérieur s'est déroulé à partir de 1980 puis s'est interrompu, concernant essentiellement les cycles courts, et s'essouffant pour les diplômés plus élevés. Dans l'enseignement supérieur, les effectifs ont été multipliés par 9 en 60 ans passant ainsi de 310 000 étudiant-es en 1960 à 2 896 000 en 2020.

## Fortes inégalités sociales

Six étudiant-es sur dix sont inscrit-es à l'université tandis que l'enseignement supérieur privé concentre

23 % des effectifs d'étudiant-es avec toutes les contraintes budgétaires que cela peut faire peser allant jusqu'à l'endettement. Depuis 2010, le secteur privé est par ailleurs en forte croissance (+50 %) comparé au public (+17 %), c'est lui qui a donc bénéficié davantage de la massification du supérieur.

En 2020, parmi les 20-24 ans, nés entre 1998 et 2002, seuls 68 % des enfants d'ouvrier-es ou d'employé-es ont le baccalauréat, contre 88 % pour les enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Cet écart s'est certes légèrement réduit au fil des générations, mais il demeure important passant de 25 points à 20 points en 25 ans. De plus, le type de baccalauréat obtenu est également discriminant avec une très nette prédominance du baccalauréat général chez les enfants de cadres (79 %) contre une majorité de baccalauréats technologique ou professionnel chez les enfants d'ouvrier-es et d'employé-es (53 %). Seuls 46 % des élèves ayant obtenu un baccalauréat professionnel s'orientent dans le supérieur, 38 % en STS dont plus d'un tiers en apprentissage, 5 % à l'université.

Le type d'études poursuivies montre également une forte ségrégation sociale. Par exemple, les classes préparatoires aux grandes écoles comportent 53 % d'enfants de cadres contre 10 % d'enfants d'ouvrier-es et d'employé-es, tandis que la proportion s'inverse en sections de technicien supérieur avec 15 % contre 35 %. En moyenne de 2018 à 2020, parmi les jeunes âgés de 25 à 29 ans, 66 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants sont diplômés du supérieur, contre 33 % des enfants d'ouvrier-es ou d'employé-es. En outre, les premières possèdent un niveau plus élevé : en 2018-2020, 39 % d'entre eux et elles sont diplômés d'un master, d'un doctorat ou d'une grande école, contre seulement 13 % des enfants d'ouvrier-es ou d'employé-es. En dix ans, dans un contexte de montée en charge de la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat), le taux de diplômés de l'enseignement supérieur des jeunes âgés de 25 à 29 ans a légèrement augmenté quelle que soit la catégorie sociale, tandis que la part de diplômés de master, DEA, DESS et doctorat a presque doublé. Néanmoins, l'obtention d'un diplôme dépend beaucoup de la catégorie sociale, 9 % des enfants de cadres n'en décrochent aucun contre 19 % de ceux des ouvrier-es et employé-es. ♦

# Les femmes, plus diplômées mais pas dans les mêmes disciplines



Les femmes restent

minoritaires (42 %) dans les classes préparatoires aux grandes écoles ; les préparations au diplôme universitaire de technologie et de façon encore plus marquée dans les filières à la fois sélectives et scientifiques.

La progression de la présence des femmes dans l'enseignement supérieur en France, est continue : elles représentaient 3 % des étudiant-es en 1900, 10 % à la veille de la Première Guerre mondiale, 20 % en 1925, 30 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En 2020, elles représentaient 56 % des 2,78 millions d'étudiant-es inscrits dans l'enseignement supérieur.

La part des femmes varie considérablement selon la filière et la spécialité de formation. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, elles optent moins que les hommes pour les filières sélectives ou scientifiques. Si elles sont majoritaires dans les domaines de la santé (66 %), en sciences de la vie, de la santé, de la terre et de l'univers (63 %), elles ne représentent que 31 % des étudiant-es en sciences fondamentales et applications.

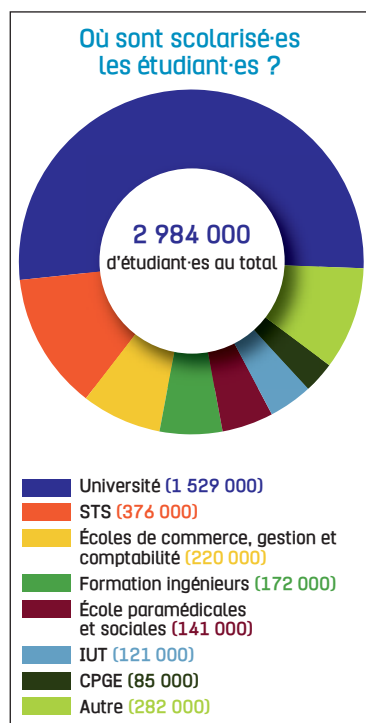
Elles restent aussi minoritaires (42 %) dans les classes préparatoires aux grandes écoles ; les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT) (41 %, et seulement 23 % dans les spécialités de production et d'informatique), et de façon encore plus marquée dans les filières à la fois sélectives et scientifiques (29 % des effectifs des formations d'ingénieurs). À

l'opposé, elles sont très majoritaires dans les formations paramédicales et sociales (86 %), mais aussi dans les filières de langues, lettres et sciences humaines à l'université (70 %). Elles représentent la moitié des étudiant-es des écoles de commerce ainsi qu'en sections de technicien supérieur (STS).

Ces écarts se sont peu réduits durant la dernière décennie. De même, la part des femmes a peu évolué dans les formations universitaires les plus élevées : 46,7 % des doctorant-es sont des femmes en 2020/2021, contre 46,2 % il y a dix ans. Là aussi les écarts sont importants selon les domaines (23 % des doctorant-es en mathématiques et 30 % en sciences pour l'ingénieur contre 54 % en sciences agronomiques et écologiques, 55 % en sciences humaines et sociales et 58 % en biologie, médecine et santé).

Si elles détiennent plus souvent un diplôme de niveau Bac+5 que les hommes (20 % contre 14 %) ou d'une licence (11 % contre 9 %), leur taux d'insertion 30 mois après leur diplôme est inférieur à celui des hommes, elles occupent moins souvent un emploi stable et ont un salaire moins élevé. ♦

Source : MESRI et enquête emploi de l'Insee



## Sélection généralisée dans le supérieur

Dans un contexte de pénurie de moyens savamment entretenue par les gouvernements successifs, les réformes du bac et de l'enseignement supérieur ont multiplié les entraves aux poursuites d'études, que ce soit en Licence ou en Master. Sous couvert du discours officiel de la liberté de choix, les jeunes sont désormais confrontés à un parcours d'obstacles institutionnalisés.

La loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) a ainsi généralisé la sélection à l'entrée de l'université, soumettant la possibilité de l'affectation à la capacité d'accueil des formations. Alors que 60 % des formations étaient en accès libre pour toutes et tous les bachelier-es avant 2018, tout est dorénavant devenu sélectif.

La plateforme d'orientation Parcoursup met en œuvre la procédure de sélection des candidat-es et occupe tous les esprits dès le mois de janvier de l'année de Terminale. Les lycéen-nes doivent poser leurs vœux d'affectation et rédiger les projets motivés pour chacun d'entre eux sans connaître les critères réels de classement car ceux-ci sont juridiquement protégés par le secret des délibérations de jury. L'autocensure marche à plein. À partir de juin, tel qu'il est conçu, le système condamne à l'attente, parfois définitive, les plus fragiles, scolairement et socialement. Au cours de l'été 2022, plus de 110 000 jeunes ont ainsi disparu des radars.

Depuis janvier 2023, candidater à la poursuite d'études après la Licence, via la plateforme Mon Master, est soumis à la même logique de sélection par le stress et la dissuasion, le tout dans un calendrier intenable. À tous les niveaux, en amplifiant toutes les inégalités, la mécanique de relégation sociale est bien rodée.

# Quelles conditions de vie ?

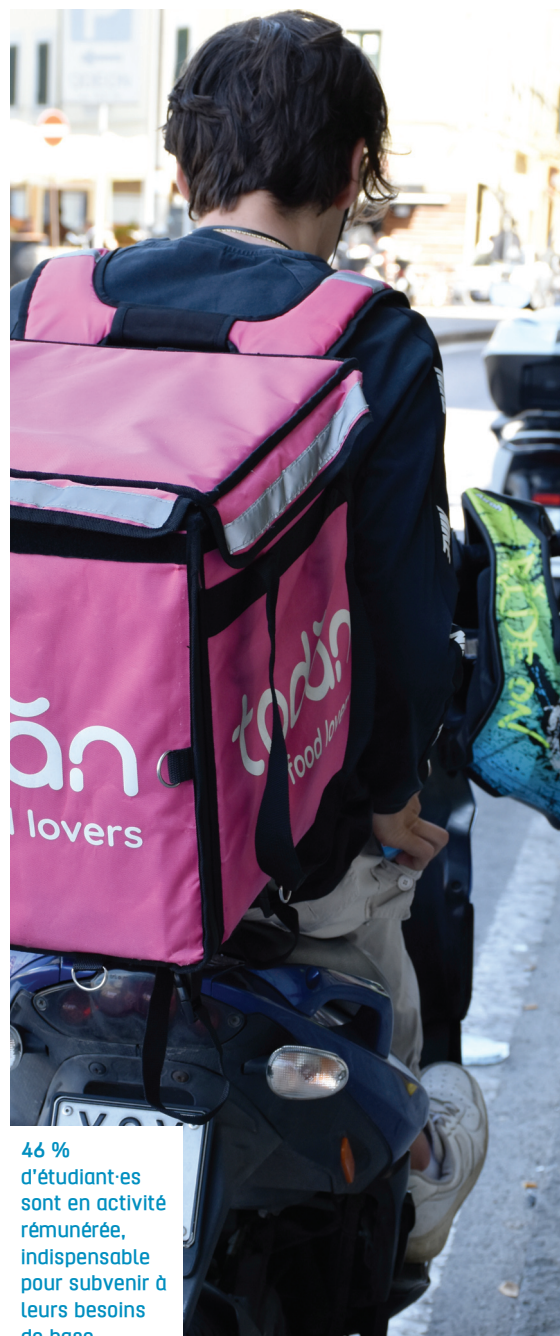
**L**a crise sanitaire a mis en lumière la situation précaire de certain-es étudiant-es. De nouvelles inégalités sont apparues avec l'explosion du distanciel et l'isolement. Une situation critique qui nécessite des mesures urgentes.

Afin de pouvoir étudier dans le supérieur, il est nécessaire d'avoir des ressources. Une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de 2018 montre que 46 % d'étudiant-es sont en activité rémunérée, indispensable pour subvenir à leurs besoins de base mais un quart pense que, génératrice de stress et de fatigue, elle a un impact négatif sur leurs résultats scolaires dans le cas où cette activité est éloignée de la formation suivie.

La principale ressource des étudiant-es est constituée d'aides sociales. Ainsi 3,3 milliards d'euros sont consacrés aux bourses pour près de 800 000 étudiant-es sur critères sociaux et à l'aide personnalisée au logement (APL) pour près de 800 000 étudiant-es. Après une diminution de cette dernière de 5 euros par mois en 2017, le mode de calcul de son montant a été modifié en 2021 entraînant une aggravation de la précarité pour nombre de jeunes pour lesquelles la part du loyer correspond à deux tiers de leur budget. Si le Crous a reconduit sur deux années le gel des loyers en cité universitaire, les prix des locations du parc privé n'ont pas été bloqués. Or le nombre de places disponibles de logements du Crous est nettement en dessous des demandes. Malgré deux plans de logements lancés depuis 2013 (100 000 supplémentaires en 20 ans) les possibilités de logement restent insuffisantes. Le fait de quitter le domicile familial, essentiellement dans les grandes villes a ainsi lieu de plus en plus tard.

### Une allocation d'autonomie

Le budget consacré au logement et au transport constituant plus de deux tiers des ressources d'un-e étudiant-e, cela a des conséquences sur leur santé. Dans une enquête de l'OVE de 2016, 50 % des



46 % d'étudiant-es sont en activité rémunérée, indispensable pour subvenir à leurs besoins de base.

interrogé-es avouaient sauter des repas une à plusieurs fois par semaine. Des enquêtes alarmantes ont amené des député-es à instituer le repas à 1 euro dans les restaurants universitaires du Crous à la rentrée 2020 pour les boursier-es puis à tous et toutes jusqu'en avril 2021. Près de 5,5 millions de repas ont été distribués. Quant aux soins, les raisons du renoncement sont également

## Inquiétante prostitution

La prostitution étudiante n'est pas anecdotique. Si peu d'enquêtes ont été menées pour la chiffrer, quelques universités ont mené une étude en interrogeant des centaines d'étudiant-es, notamment Montpellier ou Rennes. Entre 2 et 4 % déclarent avoir échangé un acte sexuel en contrepartie d'argent, de biens ou de services, sous plusieurs formes : annonces par internet, échanges de services sexuels contre un logement, camsex... Les interrogés expliquent ce « choix » contraint par la précarité subie et le considèrent comme une bouée de secours vitale. Les confinements successifs de la crise sanitaire ont pu, de plus, fragiliser davantage de jeunes. Afin d'y remédier, les organisations étudiantes réclament un système de bourses sur critères sociaux déconnecté des revenus familiaux et l'ouverture du RSA pour les 18-25 ans.

financières, dues au manque de temps ou à de la négligence. Les périodes de confinements ayant mis en lumière et amplifié la détresse psychologique des étudiant-es, une campagne de sensibilisation avec la prise en charge de séances auprès d'un-e professionnel-le a été décidée. Le coût des études ne concernant pas seulement les frais d'inscription et de subsistance, il convient d'y ajouter les sorties et les loisirs. Pour améliorer les conditions de la vie étudiante et démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, la FSU propose une allocation d'autonomie pour l'ensemble des étudiant-es, ainsi que la création de postes statutaires d'assistantes sociales, d'infirmier-es, de médecins et de personnels administratifs et techniques pour un meilleur accompagnement des étudiant-es. Elle demande un financement systématique de l'ensemble des thèses et un plan de construction de logements étudiants gérés par les Crous à la hauteur des besoins. ♦

# Le syndicalisme étudiant

**R**iche d'une longue histoire, qui culmina avec l'engagement de la « grande Unef » contre la guerre d'Algérie, puis dans les âpres luttes des années 1960 et 1970 par exemple contre la guerre du Vietnam le mouvement étudiant français connaît aujourd'hui une situation paradoxale.

Il demeure certes très minoritaire, avec des effectifs mal connus : la Fage, proche de la Cfdt, revendique 300 000 adhérent-es, tout comme l'Unef, pour environ 3 millions d'étudiant-es.

Faute d'élections nationales uniques, il est difficile de déterminer la représentativité de chaque organisation, sauf à regarder précisément les scrutins lors du renouvellement du Cnous (Centre national des œuvres scolaires et universitaires) ou au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Par ailleurs, en proie à des divisions politiques complexes, peu lisibles de l'extérieur, il ne cesse de se recomposer, au gré de scissions et de réunifications, depuis près de trente ans. Ainsi vient de se fonder une nouvelle organisation, l'Union étudiante, née de la fusion entre l'Alternative, créée voici une dizaine d'années, et une partie des équipes militantes de l'Unef.

Pour autant, le syndicalisme étudiant reste dynamique et semble même, à la faveur des luttes sociales récentes, notamment le conflit sur les retraites, susciter un regain d'intérêt dans la jeunesse, avec à la clé une hausse des adhésions et la création de nouvelles sections locales. Si les assemblées générales ont pu être moins fournies que par le passé, les étudiant-es, avec leurs organisations, ont été présent-es et visibles dans les manifestations décidées par l'intersyndicale.

### Franchir le pas

La lutte contre la précarité, phénomène croissant parmi la jeunesse étudiante, les actions de solidarité, notamment au moment du Covid pour briser l'isolement, le combat sur les causes féministes, environ-

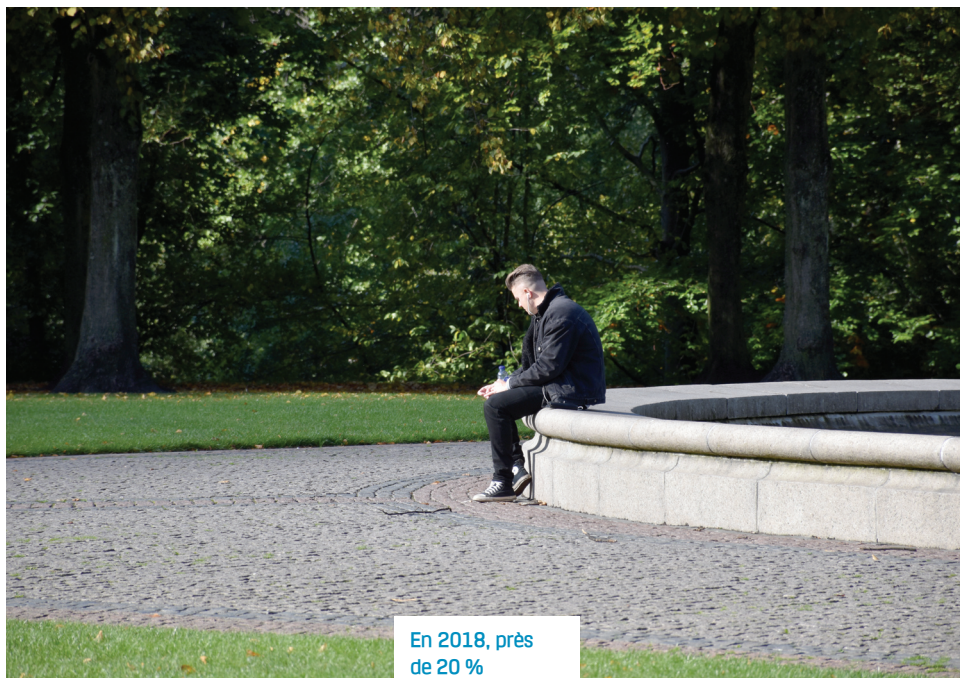
nementales, la solidarité avec l'Ukraine, ainsi que face à une extrême droite hélas de plus en plus présente et brutale, sont autant de facteurs qui encouragent nombre d'étudiants et d'étudiantes à franchir le pas de l'engagement syndical, aux côtés des salarié-es.

« Il existe aujourd'hui une plus grande porosité entre ces deux groupes. À l'université, les enfants de salariés sont de plus en plus nombreux. La mécanique de solidarité n'est pas seulement idéologique, elle répond à des phénomènes sociaux extrêmement concrets », analyse ainsi Robi Morder, chercheur au Germe (Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants). Par ailleurs, selon la dernière enquête sur les conditions de vie des étudiant-es, menée en 2020 pendant le Covid, par l'Observatoire national de la vie étudiante, 40 % des étudiants exercent, en marge de leurs cours, une activité rémunérée pendant l'année universitaire. ♦

Le syndicalisme étudiant reste dynamique et semble même, à la faveur des luttes sociales récentes, susciter un regain d'intérêt dans la jeunesse.



# Inquiétante santé mentale



En 2018, près de 20 % d'étudiant-es présentaient les signes d'une détresse psychologique. Ce mal-être a été amplifié avec la crise de la Covid-19.

**L**es chiffres concernant la santé mentale des étudiant-es alarment les professionnels de santé, près de 70 % des étudiant-es déclarent se trouver en situation de mal-être.

En 2018, dans son édition « *Repères sur la santé des étudiants* », l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) enregistrait déjà près de 20 % d'étudiant-es présentant les signes d'une détresse psychologique et près de 37 % présentant des critères proches de l'épisode dépressif caractérisé ou majeur. Les étudiant-es étaient un peu plus de 8 % à déclarer avoir pensé à se suicider contre un peu plus de 3 % des 15-30 ans en population générale. Ce mal-être a été amplifié avec la crise de la Covid-19. Les résultats de l'enquête « *La vie d'étudiant confiné* » de l'OVE en septembre 2020 avaient révélé des situations pour le moins inquiétantes : 50 % des étudiant-es interrogé-es déclaraient avoir souffert de solitude ou d'isolement pendant le premier confinement. Les plus fragiles sont les étudiant-es en difficulté financière (46 % présentent les signes d'une détresse psychologique contre 24 % des autres), les étudiant-es étranger-es (43 % contre 29 %) et

les étudiantes (36 % contre 25 % chez les étudiants).

Une enquête de juillet 2022 réalisée par l'institut CSA pour la mutuelle étudiante LMDE pointe que 70 % des étudiant-es se disent en situation de mal-être. Le Covid est passé par là, aggravant les problèmes financiers et amplifiant la problématique de la santé mentale. Mais de nouvelles raisons sont apparues : trois

quarts des étudiant-es interrogé-es sont également pessimistes sur la société et sur l'impact du changement climatique. On voit même arriver des phénomènes d'« éco-anxiété ». Cette enquête montre que près d'un-e étudiant-e sur quatre a des idées suicidaires, un chiffre en augmentation de six points depuis 2019. La situation est, de l'avis des spécialistes, catastrophique. Les alertes émises dès le déclenchement du premier confinement il y a trois ans se révèlent justes, peut-être même pires qu'imaginées alors. Entre 2021 et 2022, les consultations de psychologues ont bondi de 30 % chez les étudiant-es.

Face à cette problématique, il est plus que crucial d'agir pour leur santé mentale mais la France ne compte qu'un psychologue universitaire pour 30 000 étudiant-es... La rentrée 2022 aurait pu permettre une amélioration mais l'inflation n'a fait qu'empirer la situation. 40 % des étudiant-es ont renoncé aux dépenses de santé, santé mentale en priorité, principalement pour des raisons financières. Une tendance particulièrement due à la hausse du coût des complémentaires santé et à la suppression du régime étudiant de Sécurité sociale en 2018 rendant ainsi l'accès aux soins et les coûts associés beaucoup plus importants. 💧

## Violences sexistes et sexuelles

Après une première enquête en 2020, l'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes (VSS) dans l'enseignement supérieur a publié le 11 avril les résultats de sa seconde enquête, à laquelle ont répondu plus de 10 000 étudiant-es.

Le baromètre 2023 révèle que les violences et les dysfonctionnements perdurent, et que même lorsque des dispositifs de lutte contre les VSS existent, ils sont souvent dysfonctionnels, inefficaces, et qu'ils ne répondent pas aux besoins des victimes.

À titre d'exemple, près d'un-e étudiant-e sur dix déclare avoir été victime de violence sexuelle et plus d'un-e étudiant-e sur deux ne se sent pas en sécurité au regard des VSS.

L'enquête souligne les répercussions dramatiques de ces violences sur la scolarité et la santé des victimes : peur d'aller en cours, difficulté à s'impliquer dans les études, santé impactée... Certaines victimes ont été contraintes de changer d'établissement ou d'arrêter leurs études.

Pour Iris Maréchal, présidente de l'Observatoire, il est indispensable que les ministères déploient des moyens financiers et politiques conséquents, que les auteur-es soient sanctionné-es et les victimes protégées.

# Marie-Paule Couto : « La jeunesse étudiante reste une jeunesse sélectionnée socialement et scolairement » »

Marie Paule Couto est maîtresse de conférences en sociologie à Paris 8 et chargée de mission d'études et de recherche à l'Observatoire national de la vie étudiante.

## La massification du supérieur de ces dernières années a-t-elle changée la sociologie de la jeunesse étudiante ?

Oui sensiblement, la hausse du nombre d'étudiant-es a conduit à une diversification de leur profil, davantage d'origine populaire. Cette massification est liée à des dynamiques démographiques autour des années 2000 et à un accès plus important au baccalauréat, notamment professionnel. Cette arrivée de bacheliers professionnels, qui restent minoritaires dans le supérieur, se concentrent dans certaines filières.

Il subsiste encore des inégalités à l'accès dans l'enseignement supérieur, la jeunesse étudiante reste une jeunesse sélectionnée socialement et scolairement. Et derrière cet accès plus important des enfants d'ouvriers ou d'employés dans le supérieur, la distribution n'est pas la même selon les filières, les jeunes d'origines populaires se retrouvent par exemple davantage dans les BTS ou certaines filières de sciences humaines et sociales. Tandis que les filières élitistes comme les classes préparatoires aux grandes écoles conservent un recrutement ségrégué selon l'origine sociale.

En Ile-de-France, conjuguée à Parcoursup, cette massification a accru la ségrégation entre établissements avec une augmentation de la proportion des étudiant-es issus de bacs généraux dans Paris intra-muros. Ce phénomène, particulièrement frappant dans la filière AES (administration économique et sociale) entre les universités parisiennes et celle de Saint Denis, creuse les écarts dans le recrutement scolaire des étudiant-es et transforme leurs conditions d'études.

## Quelles sont les spécificités de cette jeunesse étudiante actuelle ?

Les jeunes ne possèdent pas les mêmes ressources matérielles et financières pour mener à bien leurs études. Une activité rémunérée leur est de plus en plus nécessaire pour vivre. Or la crise du Covid, notamment les confinements, l'a faite régresser et a accru la précarité étudiante. Les aspirations scolaires sont également plus fortes que par le passé, notamment de la part des enfants d'ouvriers et d'employés. La norme des études longues se diffuse ainsi à l'ensemble des milieux sociaux.

## Quels obstacles à leurs études rencontrent globalement les étudiant-es ?

Tout d'abord ils se confrontent aux inégalités territoriales d'accès avec une offre locale de formation mal répartie ou insuffisante. Les tensions les plus fortes se situent en Ile-de-France et dans les DROM. S'y ajoute les difficultés liées aux temps de transports et surtout le coût des études, dans un contexte où davantage sont issus de milieu populaire, qui beaucoup repose sur leurs familles et ses ressources. Tous ne peuvent pas quitter le domicile familial pour faire leurs études.

La diversification de leurs profils scolaires et sociaux dans un contexte de pression démographique, non compensée, engendre des inégalités d'apprentissages. Celles et ceux en difficulté pour suivre leurs études ne bénéficient pas de ressources humaines et matérielles pour les aider. Pourtant, le précédent boom dans le supérieur autour des années 90 avec notamment l'arrivée des bacheliers technologiques avait, elle, été accompagné de créations de pôles universitaires et de postes d'enseignants.



« Posséder un diplôme du supérieur est un facteur déterminant pour protéger du chômage »

## Comment se traduit leur entrée dans la vie active ?

L'entrée dans la vie active est liée aux conditions d'emploi sur le marché du travail. On ne peut pas faire porter à l'enseignement supérieur la responsabilité de ce qui s'y joue. Par exemple les difficultés d'insertion d'un certain nombre d'étudiant-es, notamment de milieu populaire, découlent d'une rétractation de l'emploi dans la Fonction publique dont l'entrée était une voie de promotion sociale.

De nombreuses études montrent que posséder un diplôme du supérieur est un facteur déterminant pour protéger du chômage, et permet de s'adapter sur le long terme dans un marché du travail qui évolue. Par exemple, l'étude du bouleversement de l'arrivée de l'informatique pour le travail de secrétariat a montré que les secrétaires possédant des diplômes généralistes ont réussi à y faire face. L'élévation du niveau d'éducation avec des jeunes davantage diplômés dans le supérieur permet également d'autres bénéfices au-delà de l'emploi. Il a des effets en termes de santé, de recours au soin, de rapport au corps, de perceptions des inégalités, notamment entre les hommes et les femmes. ♦

## Environnement

## L'eau, une ressource devenue rare

**E**n France, les effets du réchauffement climatique sont déjà bien visibles sur le cycle de l'eau. L'été dernier, 93 départements connaissaient des problèmes d'alimentation en eau potable, à des degrés variables selon les territoires. En avril 2023, 80 % des nappes étaient classées « modérément basses » à « très basses » et cette année marque une série record de trente-deux jours sans précipitations entre le 21 janvier et le 21 février.

Dans les années à venir les températures plus élevées, avec des étés plus chauds et plus secs accentueront l'augmentation de l'évapotranspiration, l'accroissement de la sécheresse des sols et de leur érosion. Les débits des cours d'eau baisseront de 10 à 40 % avec le risque de leur eutrophisation. Tous les territoires seront touchés, entraînant une pression plus forte et plus longue sur la ressource en eau. Un rapport d'information sénatorial sur « l'avenir de l'eau » pointe en novembre 2022, une « entrée en zone de

turbulence marquée par le risque de multiplication des conflits d'usage, surtout en période estivale ». L'eau est en effet au carrefour d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Sa raréfaction appelle à faire des choix politiques pour permettre de pérenniser, par ordre de priorité, l'accès à l'eau potable, la préservation des milieux aquatiques, la production agricole et industrielle.

## La sobriété, une nécessité

La sobriété de prélèvements et de consommation d'eau est ainsi aujourd'hui une absolue nécessité. Il s'agit en effet à la fois de rendre tous les secteurs moins dépendants et donc moins vulnérables à la raréfaction de l'eau, mais aussi de préserver, voire de restaurer le bon fonctionnement des systèmes hydrologiques, afin de protéger l'environnement et les écosystèmes. Avec un objectif de baisse des consommations de



© F. BÉRES/ANIA

10 % en 2025, et de 25 % en 2035, c'est l'axe prioritaire défini lors des Assises sur l'eau en 2019 – s'il fait partie du plan eau du gouvernement présenté par Emmanuel Macron le 30 mars 2023, l'objectif de -10 % d'eau prélevée a été repoussé à 2030.

Le volume annuel d'eau prélevé est à la baisse depuis 20 ans. Pour poursuivre cette tendance, le plan eau prévoit notamment l'accompagne-

ment des 50 sites industriels ayant le plus fort potentiel de réduction et l'aide aux particuliers – qui ont déjà fortement réduit leur consommation – pour l'installation de kits hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie.

## L'agriculture, forte consommatrice

Mais l'effort de sobriété pèsera principalement sur l'agriculture. Les progrès techniques de l'irrigation agricole depuis le début des années 1990 ont conduit à une réduction de plus d'un tiers de la consommation d'eau. Il s'agit aujourd'hui non seulement de plafonner les prélèvements – sans dérogation possible – et de partager équitablement l'eau entre toutes les paysannes, mais surtout de changer de modèle et de faire évoluer l'agriculture vers l'agro-écologie et des pratiques plus sobres en eau et plus résilientes. Pour la Confédération paysanne, les élevages industriels particulièrement gourmands en eau (le maïs représente 60 % des surfaces irriguées et sert essentiel-

## (Re)planter des haies



© F. BÉRES/ANIA

Depuis 1950, la France a éliminé 70 % de ses haies, soit 1,4 million de kilomètres de végétation détruite. Depuis 2017 en moyenne 23 500 km de haies disparaissent par an : c'est deux fois plus qu'il y a dix ans. Pourtant, outre qu'elles réduisent les extrêmes de températures et permettent de stocker du CO<sup>2</sup>, premier gaz à effet de serre responsable du changement climatique, les haies favorisent la biodiversité. Mais la haie apparaît aussi aujourd'hui comme une solution face à la sécheresse. Elle permet en effet de retenir l'eau et de la faire pénétrer dans les sols, jusqu'aux nappes phréatiques. Plantées en travers des pentes, elles limitent le ruissellement sur les terrains et leur érosion. En 2021, 50 millions d'euros ont été investis pour aider les agriculteurs et agricultrices à planter 7 000 km de haies sur la période 2021-2022. Un soutien utile mais insuffisant, une goutte d'eau.





Changer de modèle et de faire évoluer l'agriculture vers l'agroécologie et des pratiques plus sobres en eau et plus résilientes.

lement à nourrir les animaux d'élevage) doivent disparaître et l'agroforesterie (association des arbres, cultures et animaux sur une même parcelle) être développée.

### Des fuites sur les réseaux

Améliorer l'état des réseaux de 875 000 km de tuyaux pour l'eau potable et 425 000 km pour l'assainissement, dont la moitié en zone rurale, permettra aussi d'économiser l'eau. À l'échelle nationale, 1 milliard de m<sup>3</sup> soit 20 % de l'eau potable mise en distribution n'arriverait pas à destination en raison de fuites. En cause : un manque d'investissement chronique des entreprises qui gèrent encore la distribution d'eau pour 60 % de la population et qui, dans une logique marchande, ne réparent les réseaux que quand ils cassent. Le transfert des compétences eau potable des communes aux communautés de communes et le retour des ré-

gies publiques pourraient accélérer le taux de renouvellement annuel du réseau actuellement de 0,61 %.

Si les économies d'eau constituent la priorité affichée des politiques de l'eau, la réponse aux besoins des différents usages passe aussi par une amélioration de la mobilisation de la ressource disponible. L'utilisation des eaux non conventionnelles – eaux de pluies, eaux grises issues des douches et lavabos, mais aussi eaux usées traitées –, pour l'irrigation, le nettoyage ou l'arrosage public est en ce sens une piste à promouvoir.

### La question des eaux usées

En France, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est estimée à 1 % des eaux récupérées en sortie des stations d'épuration, soit entre 7 et 10 millions de m<sup>3</sup>, pour un potentiel de 120 millions. Il est de 8 % en Italie, 15 % en Espagne et 90 % en Israël. Les normes très exigeantes en matière de traitement des eaux usées par les stations d'épuration, rendraient la

## Anne-Morwenn Pastier

« Les coupures d'eau risquent de se multiplier »



Géologue et hydrogéologue indépendante. Autrice d'une thèse en hydrologie et tectonique sur le delta de l'Okavango.

Fin avril, 80 % des nappes étaient classées « modérément basses » à « très basses ». À quoi cela est-il dû ?

Le niveau des nappes et cours d'eau varie naturellement selon les saisons. Il remonte à l'automne et en hiver seulement, quand les pluies sont supérieures à l'évapotranspiration. Or, on est aujourd'hui dans ce que l'on appelle une sécheresse météorologique pluriannuelle, avec un déficit de pluie depuis au moins l'hiver 2021/2022. Les faibles pluies de l'hiver dernier n'ont pas permis aux nappes, voire aux cours d'eau, de se régénérer, d'autant plus que les sols étaient très secs et compactés par la sécheresse de l'été dernier. Cette sécheresse météorologique voit ses effets très fortement renforcés par le mode de gestion actuel de l'eau toujours basé sur la seule question : jusqu'où peut-on puiser dans les nappes et cours d'eau ? Tous les étés, on exploite les nappes d'eau au maximum, sans se demander si elles se rechargeront l'hiver suivant.

### Quelles conséquences ces sécheresses vont-elles avoir ?

Elles vont être très concrètes, avec vraisemblablement une impossibilité de fournir l'ensemble de la population en eau potable. Les coupures d'eau au robinet risquent de se multiplier. Bien sûr la végétation et les écosystèmes risquent de souffrir énormément.

Par exemple, alors que beaucoup sont déjà morts l'été dernier, les populations de poissons vont à nouveau souffrir des kilomètres d'assec de rivières, d'autant plus sûrement que la culture du maïs n'a pas été interdite par les préfetures.

Les conséquences vont aussi être très concrètes pour le monde agricole avec une question : quand il n'y a plus d'eau, il n'y a plus d'eau : que va-t-il se passer alors pour les paysans, paysannes ?

### Existe-t-il un moyen de faire revenir l'eau dans les cours d'eau et les nappes souterraines ?

Il faut d'abord changer de paradigme. Ne plus se demander jusqu'où on peut prélever de l'eau, mais se demander quel est l'impact et l'utilité de chaque prélèvement. Chercher partout où limiter les prélèvements, par exemple, arrêter la culture de maïs irrigué ou l'arrosage des golfs. Aussi, tout ce qui permettra de ralentir l'écoulement de l'eau favorisera son infiltration, et donc son stockage naturel dans les nappes et alimentera les cours d'eau. C'est le rôle notamment des haies qu'il est primordial de replanter.

qualité des eaux traitées satisfaisante et adaptée à l'ensemble des utilisations de l'eau en dehors de l'alimentation en eau potable. 10 % de REUT des volumes sortant des stations d'épuration, pourraient mobiliser chaque année environ 500 millions de m<sup>3</sup>, soit 15 % des besoins du secteur agricole.

Les eaux traitées ne constituent pas une ressource nouvelle

mais une alternative aux prélèvements de l'eau dans la nature. Il convient toutefois de s'assurer qu'en ne rejetant plus les eaux usées traitées dans le milieu naturel, les étiages des cours d'eau, pour lesquels le rejet des stations d'épuration peuvent représenter une partie significative du débit ne seront pas trop dégradés.

Valérie Sourmaille

## Floraison de créations au Printemps des Comédiens

Grand festival des arts vivants, le Printemps des Comédiens de Montpellier ouvre la saison en affichant 50 % de créations et autant de spectacles en coproduction. Au programme, quelques-uns des metteurs en scène les plus novateurs, d'Ivo van Hove à Julien Gosselin et Robert Wilson, de Sylvain Creuzevault à Kirill Serebrenikov, que les univers et la force évocatrice d'Ingmar Bergman, Thomas Bernhard, Alfred Jarry, Peter Weiss et Nikolai Gogol inspirent pour dire et montrer aujourd'hui. De la violence sociale à la montée du nazisme et à l'abomination de la guerre, du métier de comédien. Parmi les écritures contemporaines on entendra celle de Laurent Gaudé qui, répondant à une commande de Laëtitia Guédon, a suspendu sa plume sur l'idée de fin. Créé à Montpellier, *Même si tout le monde meurt* est né d'un processus lié à une étroite collaboration avec les équipes et la troupe du Théâtre de la Cité de Toulouse. Laëtitia Spigarelli créera une épopée des larmes. La scène suisse est représentée par le plébiscité François Gremaud qui, cette fois, ira *Sans savoir où*, réinterprétera *Giselle...* et donnera, en première française, sa *Carmen* ; future directrice de la Comédie de Genève, la pianiste et metteuse en scène Séverine Chavrier a puisé à nouveau dans l'œuvre de Faulkner quand Julia Perazzini s'attache à *Faire résonner l'invisible*. Une programmation riche qui, si elle fait la part belle au texte, n'en oublie pas les arts du cirque, de Circus Baobab au merveilleux Boris Gibé, la performance, avec la compagnie chilienne La Re-Sentida, et la musique, avec Hartaqāt ou l'histoire mouvementée du Liban. Le festival offre depuis cinq ans à des compagnies de tous horizons de confronter leur création en cours au public de Warmup, c'est aussi ça le Printemps des Comédiens. Du 1<sup>er</sup> au 21 juin.



## Plantu dialogue avec Reza

Ils sont tous deux au cœur de l'actualité, comme les journalistes, et offrent pourtant un angle différent du reportage traditionnel.



Plantu a signé durant 49 ans la Une du quotidien *Le Monde* avec ses dessins où l'humour se mettait au service de l'humanisme, un humour souvent grinçant à la hauteur des tragédies du monde. Reza, photographe franco-iranien reconnu internationalement, a fixé sur ses clichés ce monde en ordres et désordres que Plantu dessinait. Les deux artistes se sont rencontrés en 2011, et le dessinateur note que « les coïncidences historiques et esthétiques entre nos deux parcours se sont révélées troublantes ». Assez pour faire de ces Regards croisés un sujet d'exposition du 11 mai au 31 décembre au Musée de l'Homme.

## Un festival Silence !

Silence ! Le nom de ce festival qui se tient à Rosny-sous-Bois en Seine-Saint-Denis dit déjà que les écrans en sont le principal support. Mais pas seulement. L'originalité de ce festival qui en est à sa cinquième édition, est de programmer à la fois les concerts et les films. Au théâtre-cinéma



Georges Simenon, seul lien en France labellisé d'intérêt national musique et cinéma, vont être présentés des spectacles qui lient les deux arts, que ce soit en reprises, en créations ou en work-in-progress. L'autre singularité de ce festival, qui se tient du 24 au 28 mai, est d'être très abordable avec des billets aux tarifs compris entre 3 et 12 euros. En ouverture, *les 16 levers de soleil* de Thomas Pesquet, long métrage mis en musique par le saxophoniste Guillaume Perret.

## Valoriser les études africaines

Pour « valoriser et faire connaître les travaux des chercheurs, chercheuses et des spécialistes d'études africaines », les éditions de la Maison des Sciences Humaines (MSH) lancent une nouvelle collection intitulée Afrique(s). Dans ce cadre, deux livres seront publiés le 25 mai, *Corps rituels, la fabrique du religieux en pays mandingue* de Agnieszka Kedzierska Manzon, avec plus de 150 illustrations, qui étudie le rapport entre islam et pratiques a-islamistes et *La ville en Afrique, une histoire* de Bill Freund (traduction Clémence Perrin-McCraven) qui relate le riche passé urbain du continent.

## Guerre à la misère

*L'abbé Pierre fait la guerre à la misère* : c'est sous ce titre un peu singulier que Citéco, cité de l'économie et de la monnaie ouverte en 2019 et située à Paris dans le surprenant hôtel Gaillard, accueille une exposition retraçant la vie et les actions de celui qui symbolise en France la lutte pour un logement digne. Du 12 mai au 5 novembre, photos, textes, contextualisations, montrent ce que fut l'engagement d'un homme qui, jusqu'à sa mort en 2007, ne cessa jamais son combat.



## Urbi et Orbi à Sedan

La ville, sujet d'images, c'est le constat qu'a fait l'association Urbi&Orbi en lançant la Biennale de la photographie et de la ville dont la douzième édition se tiendra du 10 juin au 30 juillet dans plusieurs lieux de Sedan. Placée sous le thème des villes habitées, cette édition 2023 accueillera des œuvres de Sasha Anisimova, Bissane Al Charif et Mohamad Omran, Mathieu Pernot, Camille Gharbi, Vincent Gouriou, Benoît Pelletier, Smith et Simon Boudvin.



## Nîmes : le Carré d'art fête ses 30 ans

Édifié au cœur même de la ville romaine, face à la Maison Carré antique dont il est le pendant, le centre d'art contemporain Carré d'art de Nîmes fête ses trente ans. Sa construction, confiée à l'architecte international Norman Foster, avait fait couler beaucoup d'encre comme à chaque fois que le contemporain vient s'immiscer dans des sites chargés d'histoire. Mais il réveillait un peu la belle endormie qui n'avait jusqu'alors que peu de lieux consacrés à l'art contemporain et pas de médiathèque à la hauteur d'une ville de cette importance.



Avec trente ans d'histoire, le centre a pu constituer une belle collection d'œuvres contemporaines et d'installations comme celles de Sophie Calle ou d'Annette Messager. Il s'est attaché à des mouvements artistiques qui ont leur origine dans le sud de la France, comme Supports/Surfaces avec Claude Viallat, qui fut directeur des Beaux-Arts de Nîmes, ou encore à l'Arte Povera avec notamment des œuvres de Giuseppe Penone et Alighiero Boetti. Les artistes des États-Unis ont également retenu l'attention du Carré d'art, de même que les grands peintres du tournant du siècle, Gerhard Richter, Sigmar Polke ou Thomas Schütte. Enfin Georg Baselitz, Walid Rad, Ryan Gander, Tary Simon viennent d'entrer dans le fonds du musée. L'anniversaire est fêté du 9 mai au 17 septembre avec l'exposition *La Mélodie des choses* et plusieurs manifestations jusqu'à la fin de l'année.

# Lille : le jeu vidéo entre au musée

**P**remière consommation culturelle en France, jusqu'à présent un peu snobée, le jeu vidéo fait son entrée dans un musée national, le Palais des Beaux-Arts de Lille. Jusqu'au 25 septembre.

Ne cherchez pas votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur, c'est dans le décor des trois étages du Palais des Beaux-Arts de Lille que le jeu vidéo déploie ses univers parallèles. Pour son 8ème Open Museum, qui donne carte blanche à un genre inattendu dans un musée pour dialoguer avec les œuvres des collections, c'est à deux studios de jeu vidéo que l'invitation a été faite.

Dès l'immense atrium, le visiteur se trouve immergé dans une cité virtuelle du XVII<sup>e</sup> siècle projetée à 360° autour d'une statue antique, avant-goût de la collision des esthétiques et des personnages du studio roubaisien Ankama et du studio parisien Spiders avec les collections de peintures et de sculptures du musée. Fourmillant de détails architecturaux, de lumières, de sons et de personnages en quête d'aventure, les univers du jeu vidéo sont des inventions débridées dans lesquelles on s'immerge. « *Le jeu vidéo est la synthèse de nombreux arts. On y fait de la sculpture, de la musique, de l'architecture, du dessin. Les recherches sur un thème sont mises à la disposition des illustrateurs, et sont partagées entre les collaborateurs pour le plaisir* », explique Alexandre Leduc, responsable communication du studio Ankama, à l'origine du projet Open Museum. Le studio installé à Roubaix, créé en 2001, définit son esthétique épico-burlesque, avec de nombreuses références à la pop culture des années 1990 et 2000 : le prochain jeu Ankama puise dans le heavy metal du groupe Iron Maiden.

## Les personnages des tableaux bougent

Une salle du musée a été entièrement recréée en 3D par Spiders. On y trouve une borne avec manette à la disposition du visiteur qui peut par exemple faire bouger un personnage d'un tableau exposé.

« *Ce que nous cherchons à accomplir c'est l'immersion dans l'histoire qu'on raconte* » insiste Alexandre. C'est elle qui va captiver, donner envie d'aller plus loin dans



**A la différence des autres arts, l'art vidéo n'immerge pas dans l'espace mais dans l'action du jeu, dans l'incarnation de personnages.**

l'aventure des personnages. Dans le musée, on n'est pas dans le confort de son canapé. Or le son, l'image, la mise en scène, les effets de caméra, les choix de cadrage, le doublage, d'invisibles éléments de gamedesign « *donnent la sensation de participer à quelque chose de vivant* ». À la différence des autres arts, l'art vidéo n'immerge pas dans l'espace mais dans l'action du jeu, dans l'incarnation de personnages.

Et c'est là la gageure réussie par le musée lillois : rendre visible une expérience vir-

tuelle qui a conquis en France plus de 37 millions de joueuses et joueurs. Et qui regroupe de nombreuses écoles et formations autour d'un écosystème grandissant. Des milliers de jeunes y font carrière. 39 % des 15-17 ans l'envisagent, et 27 % des 10-14 ans. Avec près d'une centaine d'écoles qui forment aux métiers du numérique et plus de 700 studios, la France est un terreau de créativité et d'innovation.

Et n'allez pas croire que ces gamers passent leur vie derrière leurs écrans. D'après une étude Médiamétrie, leur fréquentation du cinéma, du théâtre, des concerts, est supérieure à la moyenne nationale. ♦

**Véronique Giraud**

## Économie et formations

Reconnu depuis 2006 comme le 10<sup>e</sup> art, le jeu vidéo est à la fois une industrie florissante (avec un CA marchand de 3,5 milliards d'euros en 2020, selon le ministère de la Culture) et une pratique culturelle dominante avec plus de 37 millions de gamers en France.

Le tchat et l'usage des casques et micros interposés ont conquis la planète.

Avec la distribution numérique, devenue majoritaire, le chiffre d'affaires du secteur représente 5,3 milliards d'euros en 2020 (+11,3 % par rapport à 2019) selon le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (SELL).

Il existe 17 formations post-bacs préparant aux métiers du jeu vidéo et une vingtaine d'écoles spécialisées forment chaque année des étudiants au développement, au graphisme, à la programmation ou encore à l'animation 3D. Diplômantes et professionnalisantes, ces écoles proposent des cursus variés, allant du bac+2 au bac+6. Parmi elles, les Gobelins, Gaming Campus, CNAM- Enjmin à Angoulême, Arles-Brassart dans 14 villes.

# Culture et subventions régionales

L'attribution des subventions au secteur de la culture est, en France, l'objet d'un financement croisé qui protège les choix esthétiques. Les décisions de Laurent Wauquiez mettent à mal cette indépendance des institutions culturelles. L'annonce a été ressentie comme un coup de foudre dans le ciel Rhône-alpin. En avril 2022, après deux années de pandémie qui ont mis à mal les scènes de spectacles françaises, Laurent Wauquiez, président Les Républicains de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), fait voter par sa majorité une baisse de 140 subventions accordées au domaine culturel sur les 313 existantes, soit plus de 17 % d'économie sur cette ligne budgétaire. Les grandes institutions, opéras, biennale d'art contemporain, maison de la danse, Institut Lumière, Subsistances, les lieux de formation comme les écoles des Beaux-arts, les compagnies comme celle de Maguy Marin sont les plus touchées. Les festivals sont logés à la même

enseigne. La Villa Gillet, rare lieu en France consacré à la littérature contemporaine, a la surprise d'apprendre que sa subvention est totalement supprimée, 350 000 euros qui représentent un tiers de son budget (voir page 30). Pour l'opéra de Lyon, Wauquiez, malin, réduit la subvention de 500 000 euros, comme l'a fait le maire écologiste Grégory Doucet.

## Un système de subventions politisé

Le système de subvention publique pour les établissements présentant des spectacles d'art vivant s'accorde mal avec la visibilité de gestion et donc de programmation. Les productions doivent être montées parfois des années à l'avance et il est impossible d'attendre la confirmation toujours tardive des subventions annuelles pour lancer les programmations. L'attitude du conseil régional est donc des plus probléma-



tiques. Aucune concertation, aucune annonce préalable. Dans la presse locale, Laurent Wauquiez s'explique en demandant « des efforts aux grandes institutions pour faire de la solidarité ». Comprendre les grandes villes sont surdotées, il faut rééquilibrer au profit des territoires ruraux.

L'argument ne tient pas : le Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine qui devait faire tourner son école nomade de Clermont-Ferrand à Valence n'aura pas la subvention pour le faire. Le centre culturel polyvalent du Mazet-Saint-Voy, une des rares communes de Haute-Loire tenues par la gauche, voit sa subvention de 200 000 euros supprimée. Le Stadium de Lyon reçoit en revanche une subvention, la seule publique, pour son festival rock Inversion qui appartient à une filiale de Vivendi de Vincent Bolloré.

## 12,21 euros de subvention moyenne par personne

La région AURA, la plus riche du pays après l'Île-de-France, est pourtant la plus pingre avec 8,39 euros par personne consacrés à la culture. Valérie Pécresse ne fait guère mieux avec 8,07 euros, mais il est vrai

## Le financement des collectivités



Il est difficile de comparer les financements publics qui vont à la culture en France, tant les champs d'action diffèrent, de la mise à la disposition de la culture pour tous à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine, du soutien à la création à la diffusion des œuvres et des productions. En 2020, les dépenses culturelles des collectivités territoriales s'élevaient à 8,7 milliards d'euros, dont 80 % sont assurés par les communes et intercommunalités. Les départements participent pour 12 % et les Régions pour 9 %. À titre de comparaison, le budget du ministère de la Culture s'élève à 4,1 milliards d'euros et les dépenses culturelles des autres ministères, dont l'Éducation nationale et les Affaires étrangères, à 5,2 milliards d'euros.



## Wauquiez persiste et signe

Ce qui choque le plus dans l'attitude de Laurent Wauquiez à la tête du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), c'est de se comporter comme si la région lui appartenait et qu'il pouvait disposer à sa guise des fonds publics pour remercier ou condamner les institutions culturelles. C'était déjà le cas en 2022, quand un festival privé lié à Bolloré reçut des subventions publiques alors que la Villa Gillet voyait la sienne intégralement supprimée. Cette année, Wauquiez récidive en supprimant la subvention du Théâtre Nouvelle Génération de Lyon labellisé Centre dramatique national (CDN). L'interview donné par son directeur Joris Mathieu au magazine Télérama, dans lequel il dénonce « la culture de la peur » instaurée par Laurent Wauquiez, ne semble pas être étrangère à cette décision.

« Nous avons bien entendu les propos et les désaccords du directeur et nous avons fait le choix de retirer l'intégralité du financement à cette structure » a expliqué la vice-présidente à la culture de la région, Sophie Rotkopf.

Dans un communiqué, les organisations professionnelles du spectacle vivant (entreprises et salariés) ont vivement réagi, dénonçant la double sanction « d'un metteur en scène dans l'exercice de sa liberté d'expression » et d'une « prise de parole syndicale », le propos de Joris Mathieu ayant fait l'objet d'un communiqué du Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndecac) dont il est membre de la direction.

S'indignant des « longs mois d'absence de dialogue et de concertation » du conseil régional qui a repoussé la date d'annonce publique de sa commission culturelle, les organisations professionnelles du spectacle rappellent leur « attachement à la liberté d'expression, à la liberté de création et à la liberté de diffusion qui doivent être garanties par les collectivités » ainsi que leur « attachement aux libertés syndicales ».

En versant les subventions selon son bon vouloir, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes met à mal le système français de financements croisés garantissant la liberté de création.

avec les professionnels. En 2022, la moyenne des subventions régionales attribuées au secteur culturel s'est élevée à 12,21 euros en métropole. Les régions d'outre-mer dépensant près de deux fois plus.

### Des dépenses de plus en plus élevées

Tout cela sur fond de charges accrues des institutions culturelles qui doivent faire face à l'augmentation des tarifs de l'énergie, à l'obligation de rénovation durable des bâtiments et à l'inflation. Pour l'opéra de Lyon, la seule augmentation de la facture énergétique s'élève à 700 000 euros. Au Théâtre de la Cité à Toulouse, elle est de 320 000 euros.

Les réactions des organisations professionnelles sont unanimes. « La refonte des politiques régionales, et des collectivités en général, dont certaines se traduisent par des baisses des

*budgets de la culture, d'autres par la disparition d'aides aux équipes artistiques, s'effectue sans concertation »* dénonce le Synavi, syndicat des arts vivants. « Au moment où les tensions inflationniste et énergétique ne tarissent guère, où le soutien des collectivités territoriales s'effrite, nous sonnons l'alarme » dit de son côté le Syndecac, syndicat des entreprises culturelles qui fait « le constat amer du désengagement flagrant de l'État et de certaines collectivités territoriales ». Même son de cloche du côté des syndicats de salariés.

### Un financement par fonds croisés

Les décisions du conseil régional AURA ont une conséquence autre que financière. Elles mettent à mal le système français de financements croisés assurés par l'État, les com-

munes, les départements et les régions qui garantit l'indépendance culturelle et la non intervention du politique dans les choix esthétiques. Lorsque le maire Front national d'Orange avait tenté d'influer sur la programmation des Chorégies, festival d'art lyrique réputé internationalement, le tollé l'avait fait reculer. Chez les élus, la tendance est toujours grande à favoriser un tel plutôt qu'un tel. D'où l'intérêt des commissions culturelles transparentes.

Aux subventions de l'État et des collectivités, s'ajoutent les recettes propres assurées par la billetterie et, de plus en plus, le mécénat. La Scène nationale de Sète reçoit ainsi 250 000 euros de ses mécènes. Plus que le montant de la subvention régionale. 📌

Jacques Mucchielli

qu'à Paris et ses alentours, l'État est très présent.

La région Pays de la Loire, déjà mal dotée avec seulement 10,74 euros par habitant et habitante a encore décidé d'amputer cette année le budget culture de 2 millions d'euros. Les aides aux compagnies présentes au Festival Off d'Avignon, la création de nouveaux spectacles, les résidences artistiques en feront les frais.

À l'inverse, la région Occitanie qui, avec la nouvelle Aquitaine et la Normandie, est la plus généreuse (respectivement 12,96 euros, 13,80 euros et 13,43 euros) maintient ses subventions au secteur culturel et discute des financements au cas par cas, en collaboration

# Lucie Campos : « Nous commençons l'année dans la fragilité »

Le Littérature Live Festival 2023 se déroule du 9 au 14 mai à Lyon dans un contexte marqué par la suppression de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui représentait le tiers du budget annuel de la Villa Gillet, la structure organisatrice.

**Comment la Villa Gillet fait-elle face à la suppression de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Annoncé en plein exercice, le retrait de la région a amputé la Villa d'un tiers de son budget annuel. Nous avons maintenu comme nous pouvions nos engagements en 2022 en puisant dangereusement dans la trésorerie de l'association, et commençons cette année avec un budget très diminué. Il y a cette idée fausse que les lieux culturels auraient « fait des réserves » pendant la pandémie : pour nous, il n'en est rien. Nous commençons 2023 dans la fragilité et dans une situation incompréhensible pour nos partenaires. Ce qui nous fait tenir, c'est la conviction qu'il faut en France et en Europe des lieux de débat et de curiosité, où aller à la rencontre des auteurs et des chercheurs internationaux qui interrogent et écrivent le monde contemporain.

**Quel impact cela a-t-il sur la structure et sur sa programmation ?**

L'équipe et la programmation ont été réduites. Il y a dix ans, la Villa Gillet c'était entre 15 et 20 personnes. En 2023, 7 permanents organisent deux festivals, des résidences d'écriture et de médiation culturelle, des programmations croisées avec d'autres pays européens, et un travail quotidien avec les auteurs, lecteurs, libraires, éditeurs, traducteurs, médiathécaires, enseignants, formateurs, chercheurs, collégiens, lycéens, étudiants et partenaires culturels. Nous ne pouvons plus travailler comme nous le faisons jusqu'à l'année dernière avec les nombreuses classes de lycées et médiathèques de la région qui étaient partenaires de nos festivals Littérature Live et Mode

d'Emploi. Nous avons visité 80 établissements avec des auteurs l'an dernier, contre 45 cette année.

**Comment continuer avec cette réduction de l'effectif ?**

À notre grand regret, nous ne pouvons plus travailler comme nous le faisons jusqu'à l'année dernière avec les nombreuses classes de lycées et médiathèques de la région qui étaient partenaires de Littérature Live et de Mode d'Emploi, ni prendre la route avec nos auteurs pour les amener, qui à Chamonix, qui à Roanne, qui à Lezoux, qui à Romans-sur-Isère. En 2022, près de 80 établissements ont été concernés par les projets d'éducation artistique et culturelle contre 45 cette année, cette dimension de notre action ayant été par le passé directement financée par la région. Nous travaillons donc autrement, et nouons de nouveaux partenariats sur d'autres territoires, avec la métropole du grand Lyon et ses nombreux collègues et médiathèques intéressés, avec des lycées de villes européennes partenaires, en Allemagne ou en Pologne, qui viendront à la rencontre des lycéens lyonnais dans le cadre de notre Bureau des idées européen, lors du festival Mode d'Emploi. De nombreux enseignants et médiathécaires de la région, subitement « coupés » de notre action dès lors que la région la considère inutile, nous écrivent pour prendre des nouvelles et c'est un crève-cœur de devoir interrompre des relations nouées parfois sur des années, d'autres tout juste écloses.

**Que dire dans ce contexte du Littérature Live Festival qui se déroule du 9 au 14 mai ?**

Grâce au soutien de la Ville de Lyon



© Bertrand Casalière/Villa Gillet

**Lucie Campos dirige la Villa Gillet depuis 2019. Agrégée de lettres modernes, elle a enseigné la littérature comparée et l'histoire des idées dans plusieurs universités. Après la crise Covid, elle a fait évoluer les Assises internationales du livre devenue Littérature Live Festival en 2021.**

et de l'État – avec la DRAC et le Centre national du Livre – nous sommes heureux et fiers de présenter un très beau programme pour cette édition. Un programme autour de la curiosité, avec de nombreux auteurs et autrices qui viennent pour la première fois en France à la Villa Gillet, un programme prestigieux aussi où se bousculent les prix littéraires, Igiaba Scego qui vient d'être nommée au prix Strega en Italie, Maria Stepanova qui vient de recevoir le prix de la foire du livre de Leipzig en Allemagne, Natasha Brown qui vient d'être nommée parmi les vingt nouveaux auteurs de sa génération par la revue *Granta* au Royaume-Uni, aux côtés et en dialogue avec des auteurs et surtout beaucoup d'autrices françaises renommées comme Lola Lafon, Jakuta Alikavazovic ou Maryline Desbiolles. C'est un programme pensé en lien avec notre époque : venus d'Ukraine, de Syrie, d'Irlande, du Sénégal, d'Allemagne, d'Argentine, autant que de Nice, de Lyon, de Marseille ou de Bordeaux, nos invités parlent du monde que nous habitons. C'est aussi un programme autour d'une expérience vivante de la littérature : en plus des grandes conversations d'écrivains chaque soir, de nombreux formats de lectures et performances, de séances d'écoute, une scène poétique, des ateliers d'écriture sont à découvrir. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

# RÉFORME DES RETRAITES

**RETRAITÉES**

**À 60 ANS :**

**OUI !**



**MALTRAITÉES**

**JUSQU'À**

**64 ANS :**

**NON !**



**ENGAGÉ-ES POUR  
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**

# ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI DONNENT TOUT SUR LE TERRAIN.



Partenaire de la Coupe Internationale de Rugby Fauteuil 2023,  
GMF s'engage à doter les clubs Handisport de fauteuils  
pour développer la pratique de ce sport.



ASSURÉMENT HUMAIN

ENGAGÉS POUR  
LE *Collectif*